



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Ressources Humaines et des Moyens
Bureau de la logistique et du courrier

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 108 du 27 novembre 2020

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture (site Saint-Aubin), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

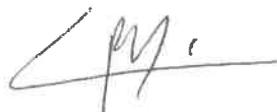
Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 27 novembre 2020 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr.

A Angers, le 27 novembre 2020
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture (site Saint-Aubin), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié.

RAA spécial n° 108 du 27 novembre 2020

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Sous-Préfecture de Saumur

- Arrêté SPSA n°2020-62 du 26 novembre 2020 nommant les membres des commissions de contrôle des listes électorales – arrondissement de Saumur

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

- Arrêté DDT-SG-AJCL n°2020-11-1 du 25 novembre 2020 portant subdélégation de signature en matière administrative

- Arrêté DDT-SG-AJCL n°2020-11-2 du 25 novembre 2020 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire général

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - Unité départementale

- Arrêté DIRECTTE UD-SCT n°2020-19 du 26 novembre 2020 portant dérogation au repos dominical

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

- Arrêté DRAC n°2020-49-4 portant subdélégation de signature par M. LE BOURHIS, directeur

II - AUTRES

PRÉFECTURE

Cabinet

Commission d'examen des systèmes de vidéoprotection du 8 octobre :

- liste des autorisations de mise en oeuvre, modification et renouvellement

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

- décision du 20 novembre 2020 attribuant une subvention à l'agglomération du choletais relative au Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Appel à projet régional du 27 novembre 2020 :

campagne d'ouverture de 250 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

- décision DDFIP-PRCFD n°2020-71 du 24 novembre 2020 portant délégation de signature par le responsable du pôle ressources, contrôle fiscal et domaine en matière d'ordonnancement secondaire

- décision DDFIP-PRCFD n°2020-72 du 24 novembre 2020 portant délégation de signature par le responsable du pôle ressources, contrôle fiscal et domaine en matière d'ordonnancement secondaire – gestion cité administrative

DIRECTION INTER-RÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES – Maison d'arrêt d'Angers

- décision du 4 novembre 2020 portant délégation de signature par Mme CLOAREC, directrice

1 - ARRÊTÉS

Arrêté N° 2020-62

**Nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement de Saumur**

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu l'arrêté SG/MPCC n°2020-042 du 23 novembre 2020, portant délégation de signature à M. Samuel GESRET, Sous-Préfet de Saumur,

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Saumur ,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

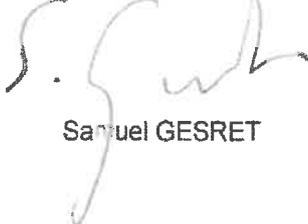
Jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, sont désignés membres des commissions de contrôle des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés (annexes 1 et 2) au présent arrêté.

Article 2 :

Le Sous-Préfet de Saumur et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Saumur, le 26 novembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Saumur,


Samuel GESRET

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020 portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur			
COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS			
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L.19 VII DU CODE ÉLECTORAL			
Commune	Conseiller Municipal	Délégué du Préfet	Délégué du TGI
ANTOIGNÉ	M. Alain RIVAIN	Mme Françoise FUSELIER Suppléant : Mme Monique ETAVARD	Mme Jeannine ARDRIT
ARTANNES-SUR-THOUET	Mme Nelly VIDAL	M. Philippe HEURLIERE	M. Dominique PINARD
BAUGE-EN-ANJOU	Mme Annick LEGRAND	M. Jean-Claude JARRY	M. Jean POIRIER
BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	M. Christian CABRET Suppléante : Mme Nelly LACASSIN	M. Rémy LANDAIS Suppléante : Mme Anne FALLOUX	Mme Paule PONTOIRE Suppléante : Mme Annie POTIER
BLOU	Mme Véronique HERVE	M. Nicolas MASSON	Mme Marie SEYEUX
BOIS D'ANJOU (LES)	Mme Martine BRIOT	Mme Danièle NORAS Suppléante : Mme Annie BREMON	Mme Élisabeth DE TERVES Suppléante : Mme Josiane GAULTIER
BREILLE-LES-PINS (LA)	M. Philippe VARIN Suppléant : M. Olivier CHARRIER	Mme Nadia BRIEND Suppléant : M. Raoul FOURMOND	M. Jean-Pierre LE MERCIER Suppléant : M. Loïc PEMZEC
BROSSAY	M. Stéphane JARRY	M. Anthony GUERRY	Mme Michelle ETCHEGARAY
CIZAY-LA-MADELEINE	M. Bruno MORISSET	Mme Katia PELISSON	Mme Bruno BELOUARD
COUDRAY-MACOUARD (LE)	M. Fabrice GEORG	Mme Michèle GUERIF	M. Jacky BRANCHU
COURCHAMPS	M. Freddy AUBRY	M. André GLANDAIS	Mme Colette CHALET
COURLEON	M. Jean-Claude BERTIN	M. Samuel DI RUOCCO	Mme Jacqueline MARTINEAU
DENEZE-SOUS-DOUE	M. Thierry MORISSET	Mme Juliana RABINEAU	Mme Alexandra GAUGUE
DISTRE	Mme Sonia CHAMBRY	Mme Martine COCHARD	Mme Isabelle NEVERS
ÉPIEDS	Mme Manuella MAINDRON Suppléante : Mme Patricia RHEAU	M. François TROPTARD Suppléant : M. Enguerran BRUNET	M. Laurent GOURDIEN
LANDE-CHASLES (LA)	Mme Angélique POIRIER	Mme Christine ROUSSIASSE	Mme Sylvaine AUBERGEON
LOURESSE-ROCHEMENIER	Mme Carole CHARGE	Mme Véronique BOISSEAU	M. Alain MAITREAU
MAZÉ-MILON	M. Gilles DUBOIS Suppléant : M. Sébastien BOURDIN	Mme Dominique MANCEAU Suppléant : Mme Michelle DONNE	M. Alain CHEROUVRIER Suppléant : M. André LE CLAINCHE
MONTSCOREAU	M. Gérard DEVOS Suppléant : M. Marc PERRIER	Mme Claude MORIER Suppléante : Mme Evelyne GUARNORI	M. Christian OGEREAU

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020
portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS		
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L.19 VII DU CODE ÉLECTORAL		
MOULIHERNE	M. Paul HERVÉ	M. Jean-Paul GUIDOIN M. Jean-Claude JOUSSEAUME
NEUILLE	Mme Catherine BAUDRY	Mme Pierrette BONDE Mme Sylvie DELAUNAY
NOYANT-VILLAGES	Mme Deborah DAILLIÈRE	M. Jean-Pierre DAVEAU M. Christophe COUANNET
PARNAY	M. Didier CHEVROLLIER	Mme Sabine DUCHENE M. Guy RÉGNIER
PELLERINE (LA)	Mme Eliane CREMONESE	Mme Josiane PARMENTIER Mme Anne-Marie DUVERNE-POLLILAT
PUY-NOTRE-DAME (LE)	Mme Marlène BRUNEAU Suppléant : Mme Claude-Annik JANOT	Mme Valérie RAFFIER Mme Jacqueline GOUNOU
ROU-MARSON	M. Jean-Claude TARDIF	M. Étienne PICAUD M. Jean-Marie SÉCHER
SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES	Mme Cécile SAULEAU Suppléant : M. Fabrice VANNIER	Mme Bernadette MIGNONNEAU Suppléante : Mme Brigitte GLEMET M. Claude TRIGANNE Suppléant : M. Michel PION
SAINT-JUST-SUR-DIVE	M. Alain VILGRAIN	Mme Marie-Pierre VAQUIER M. Jacky VERRY
SAINT-MACAIRE-DU-BOIS	Mme Emmanuelle BOUJET	M. Lucien LAFAGE Mme Danielle LETOILE
SAINT-PHILBERT DU PEUPLE	M. Christophe MOREAU	Mme Sylvie COINTRE ép. d'ARMAND de CHATEAUVIEUX M. Patrice GLEDEL
SOUZAY-CHAMPIGNY	Mme Éliane DUCCESCHI Suppléante : Mme Isabelle LANCELOT	Mme Josette PATORAL Suppléant : M. Pascal DEVAUD Mme Augustine MIZINIAK Suppléant : M. Yves SECQ
TURQUANT	M. Alexandre SAINT PAUL	Mme Sophie LEMOINE Mme Anne-Marie RATHOUIS
ULMES (LES)	M. Damien CUREAUDEAU	M. Pierre HUBERT M. Claude DUPUIS
VARRAINS	M. Éric ROBERT	Mme Marie-Agnès LECLERCQ Mme Mireille DELAMARE
VAUDELNAY	Mme Liliane GAUTIER Suppléante : Mme Céline JALTEAU	M. Claude COUAILLIER M. Gilbert ALLARD
VERNANTES	Mme Elodie MARCHAND Suppléante : Mme Bernadette VOUAUX	Mme Marie-Isabelle PERCEVAUX Mme Élisabeth LORIEUX
VERNOIL-LE-FOURRIER	Mme Claudette LAURENT Suppléant : M. Tony GROLLEAU	Mme Maryvonne DUPUY Suppléant : M. Yannick GUIOCHEREAU M. Patrice VARET Suppléant : M. Jean-Yves GUIBERT
VERRIE	M. Philippe VENDÉ	Mme Christelle MAINGOT M. Jean-Paul PAULEAU
VIVY	Mme Josette MARTEAU	M. Noël BAUDOUIN M. Philippe MACÉ

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020
portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur

COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
ALLONNES	M. Philippe BREC (titulaire) Mme Françoise LAMY (titulaire) Mme Yvonne ANDRAULT (titulaire) Mme Laurence COMBET (suppléante) M. Laurent ROINE (suppléant) Mme Fabienne CORNILLEAU (suppléante)	Louis KENEN (titulaire) M. Alain RENARD (titulaire) Mme Danielle PECOURT (suppléante) Mme Valérie LE SELLEC (suppléante)	/
BEAUFORT-EN-ANJOU	M. Luc VANDEVELDE Suppléante : Mme Stéphanie MOCQUES M. Jean-Michel MINAUD Suppléante : Mme Magalie PERLIER M. Emmanuel MARTINEAU Suppléante : Mme Nathalie BRARD	M. Alain DOZIAS Suppléante : Mme Elisabeth LENOIR	Mme Maryvonne MEIGNAN Suppléant : M. Régis PRUD'HOMME
BRAIN-SUR-ALLONNES	M. Maxime REIGNER Mme Marie-Annick MORICEAU Mme Gwénaëlle LE SAGE M. Dominique TESSIER	M. Cyrille COUINEAU	/
DOUÉ-EN-ANJOU	Mme Nathalie SECOUÉ M. Jean-Pierre GRELLET Mme Jacqueline CHAILLOU	Mme Laurence CAILLAUD M. Bruno BILLY	/
FONTEVRAUD-L'ABBAYE	M. Frédéric DEBROU Suppléant : M. Benoît GALLÉ Mme Martine PERCHERON Suppléant : M. Fabien LAURENT Mme Louise TRICHET Suppléant : Mme Maryline REBEILLEAU	M. Stéphane CHARRIER Mme Tatiana SAUDE	/

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020
portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur

COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
GENNES-VAL-DE-LOIRE	M. Marc MOREAU Suppléant : Mme Michèle BOUSSEAU Mme Myriam GUIBERT Suppléant : M. Jérôme LEMOINE Mme Annick URRUTI Suppléant : M. Harold HOUSSEAU	M. François ROBICHON Suppléant : Mme Catherine EVILLARD Mme Gwénaëli VERGER Suppléant : Mme Nicole MOISY	/
LONGUE-JUMELLES	Mme Nicole PEHU M. Alain DUPUIS Mme Danielle MABILLEAU Mme Marie-Thérèse DELAUNAY	Mme Guyliène RUEL	
MENITRE (LA)	Mme Isabelle NICOLAS Suppléant : M. Laurent MERAUT Mme Clarisse NOURRY M. Ludovic LAMBERT	M. Jackie PASSET Suppléant : Mme Catherine DAZZI-RIVIERE M. Roger DELSOL	/
MONTREUIL BELLAY	M. Christian FERCHAUD Mme Nathalie MERCIER Mme Gwendoline LAURY	M. Jean-Claude CHAUVEAU M. Jean-Paul MARCHAND	/

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral SP SAUMUR 2020-62 du 26 novembre 2020
portant composition des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Saumur

COMMUNE DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
SAUMUR	Mme Arlette BOURDIER Mme Sophie TUBIANA M. Kong-Mong CHA Mme Fabienne SOURDEAU Mme Bénédicte LE MENAC'H	M. Loïc BIDAULT Mme Judith GRIMA M. Thomas GUILMET M. Michel OLIVA M. Bernard HENRY	
TUFFALUN	M. José POLART M. Henri GUINHUT Mme Christelle LOUVIOT	M. Frédéric MOREAUX Nathalie GOHLKE	/
VARENNES SUR LOIRE	Mme Chantal REQUILLARD Mme Brigitte SAINT CAST M. Dominique GOURRIER	M. Patrice MOËNS Mme Marietta LUCAS	/
VILLEBERNIER	Mme Patricia BATAIS Mme Nathalie SOLER M. Jean-Yves CAZÉ	Mme Estelle IRJUD M. Pascal MARIE	/



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté N°2020-11-01

Décision de subdélégation de signature en matière administrative

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret n° 2009-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales des territoires,

VU le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Pierre ORY en qualité de Préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Madame Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de Secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II),

VU l'arrêté du Premier ministre du 13 février 2017 portant nomination de Monsieur Didier GÉRARD en qualité de Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté du Premier ministre du 16 octobre 2017 portant nomination de Madame Morgan PRIOL en qualité de Directrice départementale adjointe des territoires de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG/MPCC n°2020-054 du 23 novembre 2020 donnant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Didier GÉRARD, directeur départemental des territoires,

Sur proposition du Directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Subdélégation générale de signature est donnée à Madame Morgan PRIOL, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes décisions, documents et correspondances se rapportant aux pouvoirs détaillés dans l'annexe jointe à l'arrêté préfectoral de délégation de signature SG/MPCC n°2020-054 du 23 novembre 2020 susvisé et récapitulés dans l'annexe jointe à la présente décision, à l'exception des matières citées au 1- du premier article de délégation susvisé.

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée nominativement à tous les chefs de service et à certains chefs d'unités et agents à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions, documents et correspondances se rapportant aux matières détaillées dans l'annexe jointe à l'arrêté préfectoral de délégation de signature SG/MPCC n°2020-054 du 23 novembre 2020 susvisé et récapitulées dans l'annexe jointe à la présente décision, à l'exception des matières citées au 1- du premier article de l'arrêté de délégation susvisé.

Les subdélégués ainsi désignés bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

ARTICLE 3 :

L'arrêté DDT 49/SG n°2020-06-01 du 26 juin 2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Didier GÉRARD, directeur départemental des territoires, à certains de ses collaborateurs, est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers le 25 novembre 2020

pour le préfet et par délégation,
le Directeur départemental des territoires,

Didier GÉRARD



ANNEXE à l'arrêté DDT 49/SG n°2020-11-01 du 25 novembreⁱ 2020

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	1- ADMINISTRATION GENERALE		
	<i>a – Actes de gestion courante des personnels affectés en direction départementale des territoires :</i>		
A1 a1	1- Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail et des autorisations d'absence, à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical. 2- Octroi des congés aux fonctionnaires stagiaires de l'État, prévus par le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994.	SG SG SG SG SG DIR/MDDCT DIR/MDDCT SEEB SEEB SEEB SEEB SCHV SCHV SCHV SCHV SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC SEA SEA SEA SEA	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christophe BERTHOMÉ Florence BOIVIN Christelle FLORTE Yvane DIROU Bruno GRENON Philippe TIJOU Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD David MOUSSAY Jean-Luc MALGAT Marie-Isabelle LEMIERRE Jennifer GIRARDEAU Béatrice NÉRON François BLINEAU Luc MOREAU Fabrice NICOLAS Céline LOMBARD Laurent GIRARD Gaëlle GILET Élise SOUFFLET-LECLERC Bruno GRENON Julien BONAL Blandine DUBOIS Magali GADOUD Didier HUCHEDÉ Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND Aurélia DOMALAIN Catherine MAINGAULT
A1 a2	Octroi et renouvellement des congés de maladie, des congés pour accident du travail ou maladie professionnelle, des congés de longue maladie et des congés de longue durée.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 a3	Octroi des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié, y compris pour raison thérapeutique.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 a4	Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 a5	Décision d'autorisation de retour dans l'exercice des fonctions à temps plein.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 a6	Décision relative à l'utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 a7	Sanctions disciplinaires : Avertissement et blâme.		
A1 a8	Autorisation d'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité.		
A1 a9	Établissement et signature des cartes professionnelles et de commissionnement, à l'exclusion de celles qui permettent d'exercer des contrôles à l'extérieur du département.		
A1 a10	Décisions d'imputabilité au service des accidents de service et des accidents du travail.		
A1 a11	Délivrance et retrait des autorisations de conduire les véhicules de l'administration.	SG	Olivier GUILLOU

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A1 a12	Autorisation d'effectuer des missions sur le territoire français métropolitain.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 a13	Autorisation d'utiliser un véhicule de service pour les trajets domicile-travail dans le cadre d'une mission ou d'un stage.	SG SG DIR/MDDCT SSRGC SSRGC SEA SEEB SEEB SCHV SUAR SUAR	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Bruno GRENON Bruno GRENON Julien BONAL Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Jean-Luc MALGAT François BLINEAU Luc MOREAU
	<i>b – Autres actes de gestion - Personnels relevant de la gestion des ministères de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement :</i>		
A1 b1	Mise en disponibilité des fonctionnaires des catégories A, B, C, pour raison de santé.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b2	Octroi de disponibilité des fonctionnaires : • pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, • pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, • pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, • pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire, • à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b3	Affectation à un poste de travail des fonctionnaires de catégorie B lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b4	Octroi du congé parental.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b5	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b6	Octroi d'un congé de formation professionnelle pour les catégories A, B, C.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b7	Décision disciplinaire autre que du premier groupe, en ce qui concerne les personnels des catégories C, les agents non titulaires et les personnels d'exploitation - spécialité routes-bases aériennes.		
A1 b8	Décision de réintégration au terme d'un congé de longue maladie ou de longue durée.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b9	Décision de reprise à plein temps au terme d'un temps partiel thérapeutique.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b11	Notification de l'ordre de maintien dans l'emploi.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b12	Création et modification de la composition de la commission consultative paritaire locale propre aux ouvriers des parcs et ateliers.		
A1 b13	Mise en cessation progressive d'activité des ouvriers des parcs et ateliers.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b14	Décisions d'octroi de congés spéciaux : • congé de formation professionnelle, • congé pour formation syndicale, • congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs, • congé pour période d'instruction militaire, • congé sans traitement des fonctionnaires stagiaires de l'État, • compte épargne temps (ouverture et alimentation du compte).	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A1b15	<i>Personnels d'exploitation des Travaux Publics de l'État – spécialité routes-bases aériennes et Ouvriers des parcs et ateliers</i> 1- Nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire, après concours, examen professionnel ou examen d'aptitude et inscription sur la liste d'aptitude 2- Décision d'avancement d'échelon 3- Décision de nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement 4- Décision de mutation 5- Cessation définitive de fonctions : • admission à la retraite, • acceptation de la démission, • licenciement, • radiation des cadres pour abandon de poste. • mise en cessation progressive d'activité		
A1 b16	<i>Personnels d'exploitation des Travaux Publics de l'État – spécialité routes-bases aériennes</i> 1- Évaluation, répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon 2- Arrêtés de détachement		
A1 b17	Droit d'option des agents fonctionnaires de l'État mis à disposition du département.		
A1 b18	Fixation des rentes pour accidents du travail.		
A1 b19	Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical.	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A1 b20	Nomination et gestion des agents recrutés sur contrat affectés dans la DDT.		
A1 b21	Affectation à un poste de travail à l'égard des agents recrutés sur contrat dépendant d'un règlement local.		
	c - Responsabilité civile :		
A1 c1	Règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers par l'État du fait d'accident de la circulation.		
A1 c2	Règlement amiable des dommages subis par l'État du fait d'accident de la circulation.		
A1 c3	Règlement amiable des dommages causés à des tiers par l'État hors accident de la circulation.		
	d – Procédures contentieuses :		
A1 d1	Mémoires et correspondances au tribunal administratif de Nantes relatifs à des recours formés contre des décisions administratives n'ayant pas un caractère réglementaire et aux recours à l'encontre des décisions individuelles prises par les commissions d'aménagement foncier.		
A1 d2	Actes de plaidoirie et présentation des observations orales prononcées au nom de l'État devant les juridictions civiles, pénales et administratives et dans le cadre de mesures alternatives à des poursuites pénales (médiation pénale), sous réserve des observations de représentation obligatoire par avocat et de mandat légal de l'Agent Judiciaire de l'État, y compris ceux liés aux mesures d'expertise.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christelle FLOTE
A1 d3	Réplique immédiate en cas d'apport de moyens nouveaux en cours de contradictoire à l'occasion des procédures d'urgence devant les tribunaux administratifs.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christelle FLOTE
A1 d4	Dépôt, en urgence devant le juge administratif, de tous documents techniques, cartographiques, photographiques, etc, nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'État et toutes productions avant clôture d'instruction.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christelle FLOTE
A1 d5	Décision à prendre par l'Etat en matière de prescription quadriennale.		
	2 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER		
	a - Gestion et conservation du domaine public de l'État :		
A2 a1	Avis du service sur les conditions d'implantation des points de vente d'hydrocarbures en vue de la délivrance par le ministère de l'attestation du droit d'approvisionnement sur routes nationales et autoroutes.	SSRGC	Bruno GRENON
A 2 a2	Décisions d'inutilité du domaine (y compris domaine privé).		
A 2 a3	Décision de déclassement		
A 2 a4	Actes d'administration et de conservation du domaine public routier et autoroutier.	SSRGC	Bruno GRENON

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
<i>b - Exploitation du domaine public routier de l'État :</i>			
A2 b1	Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers sur routes nationales ou autoroutes.	DIR/CT DIR/CT SSRGC SSRGC SG SG SEA SEEB SEEB SCHV SUAR SUAR	Pauline REUTER Eric FRESSINAUD Bruno GRENON Julien BONAL Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Jean-Luc MALGAT François BLINEAU Luc MOREAU
A2 b2	Autorisation permanente ou temporaire de circulation sur autoroute et voies express des véhicules et du personnel en assurant l'entretien.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Julien BONAL
<i>c - Circulation routière sur routes à grande circulation :</i>			
A2 c1	Avis sur la réglementation de la circulation sur les ponts.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Julien BONAL
A2 c2	Avis sur le régime de priorité.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Julien BONAL
A2 c3	Avis émis à l'occasion de travaux et consultation par le Président du Conseil départemental dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes départementales à grande circulation hors agglomération pour la police de circulation et l'institution de restriction de vitesse.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Julien BONAL Stéphane DELABARRE
A2 c4	Avis émis à l'occasion de travaux et consultation par le maire dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes à grande circulation en agglomération pour la police de circulation et l'institution de restriction de vitesse.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Julien BONAL Stéphane DELABARRE
<i>d - Exploitation de l'ensemble du réseau routier :</i>			
A2 d1	Arrêté d'autorisation individuelle de transports exceptionnels.	DIR/CT DIR/CT SSRGC SSRGC SSRGC SG SG SEA SEEB SEEB SCHV SUAR SUAR	Pauline REUTER Eric FRESSINAUD Bruno GRENON Julien BONAL Samuel MANCEAU Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Jean-Luc MALGAT François BLINEAU Luc MOREAU
A2 d2	Retrait d'autorisation individuelle de transports exceptionnels.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Julien BONAL
A2 d3	Avis sur demande d'autorisation individuelle de transports exceptionnels au départ d'autres départements.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Julien BONAL Samuel MANCEAU
A2 d4	Utilisation de pneumatiques comportant des éléments métalliques susceptibles de faire saillie sur des véhicules assurant des transports de première nécessité ou de denrées périssables et des engins spéciaux utilisés pour la viabilité hivernale d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 tonnes.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Julien BONAL

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A2 d5	Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circuler les dimanches et jours fériés des véhicules de transports routiers, affectés aux transports de marchandises, de plus de 7 ,5 tonnes en poids total en charge.	DIR/CT DIR/CT SSRGC SSRGC SG SG SEA SEEB SEEB SCHV SUAR SUAR	Pauline REUTER Eric FRESSINAUD Bruno GRENON Julien BONAL Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Jean-Luc MALGAT François BLINEAU Luc MOREAU
A2 d6	Tous courriers et décisions relatifs à une dérogation de circulation concernant un transport exceptionnel hors gabarit code de la route pour les départements de Maine-et-Loire, de Mayenne et de la Sarthe.	DIR/CT DIR/CT SSRGC SSRGC SSRGC SG SG SEA SEEB SEEB SCHV SUAR SUAR	Pauline REUTER Eric FRESSINAUD Bruno GRENON Julien BONAL Samuel MANCEAU Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Jean-Luc MALGAT François BLINEAU Luc MOREAU
A2 d7	Autorisations de faire circuler un petit train touristique.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Julien BONAL
A2 d8	Retrait d'autorisation de faire circuler un petit train touristique.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Julien BONAL
e – Transports guidés :			
A2 e1	Tous courriers relatifs aux procédures de gestion des dossiers associés aux systèmes nouveaux ou à des modifications substantielles ; enregistrement des dossiers, demande de pièces complémentaires, prolongation de délais, enregistrement des pièces complémentaires, décision de complétude de dossiers, consultation des services et des commissions compétentes, notification de la décision du Préfet.	SSRGC	Bruno GRENON
A2 e2	Tous courriers relatifs aux procédures de gestion des dossiers d'exploitation des transports guidés ; consultation des services ou des commissions compétentes, notification de la décision du Préfet.	SSRGC	Bruno GRENON
3 - VOIES D'EAU			
a- Gestion et conservation du domaine public fluvial :			
A3 a1	Actes d'administration et de conservation du domaine public fluvial et du domaine public constitué par la levée de Loire du Val d'Authion.		
A3 a2	Autorisation d'occupation temporaire.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Didier HUCHEDÉ
A3 a3	Retrait d'autorisation d'occupation temporaire.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Didier HUCHEDÉ
A3 a4	Autorisation de prise d'eau et d'établissements temporaires.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Didier HUCHEDÉ
A3 a5	Retrait d'autorisation de prise d'eau et d'établissements temporaires.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Didier HUCHEDÉ
A 3 a6	Décision d'inutilité du domaine (y compris domaine privé).		
A 3 a7	Décision de déclassement		

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
	b- Police de la navigation intérieure :		
A3 b1	Autorisations de manifestations sportives, fêtes nautiques et autres manifestations qui peuvent entraîner des rassemblements de bâtiments sur les voies d'eau.	SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Didier HUCHEDÉ
A3 b2	Interruption et reprise de la navigation et chômage partiel.	DIR/CT DIR/CT SSRGC SSRGC SG SG SEA SEEB SEEB SCHV SUAR SUAR	Pauline REUTER Eric FRESSINAUD Bruno GRENON Julien BONAL Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Jean-Luc MALGAT François BLINEAU Luc MOREAU
	4 – CONSTRUCTION		
	a- Amélioration de l'habitat :		
A4 a1	Tous courriers ou arrêtés relatifs à la gestion des procédures de l'article 55 de la loi SRU.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
	b- Prêts aidés par l'État pour la construction ou l'acquisition-amélioration et la démolition de logements :		
A4 b1	Conventions entre l'État et l'opérateur pour les prêts sociaux de location accession.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
A4 b2	Contrats d'amélioration des logements passés entre l'État et les propriétaires bailleurs.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Marie-Isabelle LEMIERRE
A4 b3	Prorogation du délai de justification de l'achèvement des travaux lorsque le logement a été financé par un prêt aidé par l'État.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
A4 b4	Pour les logements ayant bénéficié d'aides de l'État, dérogation aux plafonds de ressources et aux conditions d'attribution, déterminée par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Marie-Isabelle LEMIERRE
A4 b5	En cas de démolition totale ou partielle, décision d'accorder ou de refuser l'exonération de tout ou partie du remboursement des aides, l'autorisation du remboursement échelonné de celles-ci, et l'autorisation de continuer à rembourser les prêts aidés ou consentis par l'État selon l'échéancier initial.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
A4 b6	Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation de démolir, de changer provisoirement ou définitivement d'usage un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construit avec l'aide de l'État et l'attribution des aides correspondantes.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
A4 b7	Décision d'accorder l'autorisation pour la vente de logement HLM.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
A4 b8	En cas de vente de logements conventionnés, dans un délai inférieur à 10 ans pour la construction, et de 5 ans pour l'amélioration: décision d'accorder la dérogation et de proposer un échéancier de remboursement des aides consenties par l'État.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Marie-Isabelle LEMIERRE
A4 b9	Pour le fonctionnement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : Convocations et autres courriers relatifs à la commission consultative.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
	c - Commission départementale de l'habitat et de l'hébergement et aide personnalisée au logement :		
A4 c1	Courriers relatifs au fonctionnement du réseau des gestionnaires des aires d'accueil. Signature des conventions entre les collectivités et l'État relative à la gestion des aires d'accueil, pour la perception de l'allocation logement temporaire.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Marie-Isabelle LEMIERRE
A4 c2	Conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'article L. 353-2 du CCH, en application de l'article L. 351-2 du même code.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Marie-Isabelle LEMIERRE
A4 c3	Attestation d'exécution conforme des travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de travaux d'amélioration de la qualité des logements conventionnés.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Marie-Isabelle LEMIERRE
A4 c4	Notification des avis émis pour le changement d'affectation, la location ou sous-location totale ou partielle, meublé ou non, d'un logement financé à l'aide d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Marie-Isabelle LEMIERRE

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
A4 c5	Convocations aux réunions de la commission départementale de l'habitat et de l'hébergement (CDHH) et transmission des documents à cette instance après validation par le préfet.		
	d - Études et Ingénierie :		
A4 d1	Décisions de subvention pour les études et ingénierie relevant du BOP UTAH 135.	SCHV	Jean-Luc MALGAT
	e - Politique locale de l'habitat :		
A4 e1	Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à connaissance" adressée au président de l'EPCI.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Jennifer GIRARDEAU
	f - Accessibilité :		
A4 f1	Décisions d'approbation de modification d'agendas d'accessibilité programmée (AD'AP) approuvée et en cours de mise en œuvre et décisions de prorogation du délai d'exécution, suivi et contrôle en application des dispositions de l'article R. 111-19-31 du code de la construction et de l'habitation.	SCHV SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Bérénice NÉRON Caroline MAROLLEAU
A4 f2	Programmation et gestion des procédures de contrôle des règles de construction en application de l'article L 151-1 du code de la construction et de l'habitation y compris saisine et observations transmises au ministère public en matière d'infractions. Présentation des observations orales prononcées au nom de l'État devant les juridictions civiles et pénales et dans le cadre de mesures alternatives à des poursuites pénales (médiation pénale).	SCHV SCHV SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Bérénice NÉRON Alain DELEPINE Arnaud PELLON
A4 f3	Convocations des membres de la commission accessibilité si le dossier porte uniquement sur l'accessibilité et courriers relatifs aux avis rendus par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) sur des questions diverses formulées par écrit.	SCHV SCHV	Jean-Luc MALGAT Bérénice NÉRON
	5- AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME		
	a- Règles générales d'aménagement et d'urbanisme :		
A5 a1	Publicité et diffusion de l'arrêté de mise à l'enquête publique du projet de délimitation des terrains exposés à un risque naturel.		
A5 a2	Publicité et diffusion de l'arrêté portant délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Laurent GIRARD
	b- Schémas de cohérence territoriale :		
A5 b1	Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à connaissance" adressée au président de l'EPCI.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 b2	Tous actes relatifs à la consultation des avis des services de l'État sur le projet arrêté, à l'exception des avis de synthèse	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 b3	Notification des modifications nécessaires au schéma approuvé.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 b4	Publicité de l'arrêté rendant exécutoire le schéma modifié.		
	c -Plans d'occupation des sols, plans locaux d'urbanisme et plans locaux d'urbanisme intercommunaux : Élaboration, modification et révision dans le cadre de la procédure associée :		
A5 c1	Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à la connaissance" adressée au maire.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 c2	Tous actes relatifs à l'association de l'État, à l'exception des avis de synthèse.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 c3	Tous actes relatifs à la consultation des services de l'État sur le projet de POS ou de PLU/PLUi, arrêté ou modifié après mise à l'enquête, à l'exception des avis de synthèse.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 c4	Notification de l'arrêté de prescription de la modification ou de la révision à la commune ou à l'EPCI.		
A5 c5	Insertion de l'arrêté de prescription dans deux journaux régionaux ou locaux.		
A5 c6	Élaboration du projet de révision ou de modification.		
A5 c7	Tous actes relatifs à l'enquête publique du projet de révision ou de modification, à l'exclusion de l'arrêté de mise à disposition de l'enquête publique.		

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
A5 c8	Tous actes relatifs à l'approbation de la révision ou de la modification.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 c9	Notification à la collectivité de la création d'une servitude d'utilité publique pour mise à jour du POS ou du PLU.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 c10	Tous actes relatifs à la mise en compatibilité d'un plan d'occupation des sols ou d'un plan local d'urbanisme avec une déclaration d'utilité publique, excepté : - l'arrêté de mise à l'enquête publique, - la lettre de saisine du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI, l'invitant à se prononcer dans le délai de deux mois sur le dossier de mise en compatibilité du POS ou du PLU/PLUi, - l'arrêté déclarant l'utilité publique emportant mise en compatibilité du POS.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
d -Préemptions et réserves foncières :			
A5 d1	Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 d2	Modification des zones d'aménagement différé (ZAD) : a - Consultation de l'organe délibérant de la collectivité ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet de création ou de modification d'une ZAD. b - Publicité et diffusion de l'arrêté portant création ou modification d'une ZAD. c - Information des professions juridiques.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
e - Aménagement foncier urbain :			
A5 e1	Publicité de l'arrêté de création, de modification ou de suppression d'une Zone d'aménagement concerté.	SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU
A5 e2	Consultation du conseil municipal ou de l'organe délibérant ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet des équipements publics.		
f - Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol :			
A5 f1	Décisions de compétence État en matière de permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables et de certificats d'urbanisme.	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Fabrice NICOLAS Catherine BRILLET
A5 f2	Déroptions prévues à l'article R111-20 du Code de l'urbanisme (RNU).	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Fabrice NICOLAS Catherine BRILLET
A5 f3	Décisions de contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Fabrice NICOLAS Catherine BRILLET
A5 f4	Lettre de mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité.	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Fabrice NICOLAS Catherine BRILLET
A5 f5	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Fabrice NICOLAS Catherine BRILLET
A5 f6	Avis conforme du préfet sur les demandes de permis et les déclarations préalables sur les communes où le règlement national d'urbanisme est remise en vigueur par une abrogation ou une décision juridictionnelle.	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Fabrice NICOLAS Catherine BRILLET
A5 f7	Saisine et observations transmises au ministère public en matière d'infractions (article R 480-4 du code de l'urbanisme)	SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX
A5 f8	Fiscalité et archéologie préventive	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Fabrice NICOLAS Luc MOREAU Mireille BOISSARD

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
	g – Contrôle de légalité des actes d'urbanisme		
A5 g1	Tous courriers à l'attention des collectivités concernant des demandes de pièces ou d'informations complémentaires relatifs aux dossiers transmis au représentant de l'État.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christelle FLOLTE
A5 g2	Information du maire par le préfet de son intention de ne pas déférer au tribunal administratif un acte d'urbanisme.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christelle FLOLTE
A5 g3	Courrier attestant au pétitionnaire d'un acte de droit des sols que ce dernier a bien été reçu par le représentant de l'État ou qu'il n'a pas fait l'objet d'observations, de demande de retrait ou de déféré auprès du tribunal administratif.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christelle FLOLTE
	h – Commission départementale d'aménagement commercial		
A5h1	Tous courriers et actes d'instruction liés aux dossiers soumis à l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial, y compris les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.	SUAR SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Céline LOMBARD Simon HAVARD
	6- EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE		
A6 a1	Dérogations à la durée de validité de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire.	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Blandine DUBOIS Magali GADOUD
A6 a2	Conventions de partenariat avec les autos-écoles pour l'opération « permis 1 € par jour ».	SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Blandine DUBOIS Magali GADOUD
	Label « Qualité des Formations au sein des écoles de conduite »		
A6 a3	Avis sur les demandes d'adhésion et de renouvellement du label, formulées par l'école de conduite (avis favorable, avis favorable sous réserve, avis défavorable).	SSRGC	Bruno GRENON
A6 a4	Décisions de délivrance et de renouvellement du label.	SSRGC	Bruno GRENON
A6 a5	Adoption des contrats de labellisation et leur renouvellement.	SSRGC	Bruno GRENON
A6 a6	Certificats de conformité des demandes et leur renouvellement.	SSRGC	Bruno GRENON
A6 a7	Évaluation des audits de suivi.	SSRGC	Bruno GRENON
A6 a8	Décisions de retrait du label.	SSRGC	Bruno GRENON
	7- ECONOMIE AGRICOLE		
	a- Production agricole :		
	<i>Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs</i>		
A7 a1	Toutes décisions relatives à la convention entre le Conseil Régional et la DDT sur la mise en œuvre des tâches déléguées pour le Plan de Développement Rural Régional 2014-2020.		
A7 a2	Tous courriers et décisions relatifs à l'éligibilité des aides aux agriculteurs, à l'exclusion des décisions d'inéligibilité.	SEA SEA SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Aurélia DOMALAIN Philippe MARCHAND Catherine MAINGAULT
A7 a3	Décisions d'inéligibilité.		
A7 a4	Tous courriers et décisions relatifs à l'application des régimes d'aides suivants, ainsi qu'à leur contrôle, à l'exclusion des décisions de réduction des aides entraînant une diminution du montant de l'aide supérieure à 5000 euros pour les aides liées à la surface et à 3 % pour les autres aides : - aides découplées de la PAC (dont DPB, paiement redistributif, aide verte, aide JA) - aides couplées de la PAC (bovins, ovins, caprins, protéagineux...) - Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) - aide à l'assurance récolte - aides spécifiques	SEA SEA SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Aurélia DOMALAIN Philippe MARCHAND Catherine MAINGAULT
A7 a5	Décisions de réduction des aides accordées dans les matières citées au A7 a3 entraînant une diminution du montant de l'aide supérieure à 5000 euros pour les aides liées à la surface et à 3 % pour les autres aides.		

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
	<i>Productions végétales</i>		
A7 a6	Tous courriers et décisions relatifs au ban des vendanges.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 a7	Tous courriers et décisions favorables relatifs aux productions dans la zone délimitée de production de maïs semence dans le département de Maine-et-Loire.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 a8	Décisions défavorables et refus de dérogations relatifs aux productions dans la zone délimitée de production de maïs semence et autres productions de semences dans le département de Maine-et-Loire.		
A7 a9	Tous courriers et décisions favorables relatifs aux productions dans la zone délimitée de production de semence certifiées de chanvre.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 a10	Décisions défavorables et refus de dérogations relatives aux productions dans la zone délimitée de production de semence certifiées de chanvre.		
	b- Structures agricoles :		
	<i>Foncier</i>		
A7 b1	Courriers de réponse aux propriétaires faisant grief des décisions notifiées par la DRAAF ou appuyant une demande d'autorisation d'exploiter.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 b2	Courriers informant la prolongation des délais d'instruction à 6 mois.		
A7 b4	Autres courriers, décisions et documents relatifs au fermage des terres agricoles, des bâtiments d'exploitation et des bâtiments d'habitation afférents, à l'article L. 411-32 du code rural et à la Commission consultative paritaire départementale des baux ruraux.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
	c-Installation - modernisation et cessation		
A7 c1	Tous courriers et décisions favorables relatifs à l'attribution des aides à l'installation des jeunes agriculteurs.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND
A7 c2	Tous courriers et décisions relatifs au refus d'attribution des aides et à la déchéance des droits à l'installation des jeunes agriculteurs.		
A7 c3	Tous courriers et décisions relatifs à l'attribution d'aide dans le cadre des stages de parrainage.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND
A7 c4	Tous courriers et décisions relatifs à l'agrément et à la validation du Plan de professionnalisation personnalisé.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND
A7 c5	Tous courriers et décisions relatifs à l'attribution d'aides aux agriculteurs en difficulté et la relance des exploitations.	SEA SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND Catherine MAINGAULT
A7 c6	Tous courriers et décisions relatifs aux aides prévues pour la réinsertion professionnelle des agriculteurs appelés à cesser leur activité.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 c7	Tous courriers et décisions relatifs à l'attribution d'aides spéciales dans le cadre de l'AITA (aide à l'accompagnement et la transmission en agriculture)	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND
A7 c8	Tous courriers et décisions relatifs aux aides à l'investissement en agriculture lié à la production primaire concernés par les directives européennes ou faisant l'objet d'un régime d'exemption.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND
	d-Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)		
A7 d1	Tous courriers et décisions relatifs aux Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et à la formation spécialisée de commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) appelée à donner son avis sur les dossiers relatifs aux GAEC, à l'exception des décisions de refus.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Aurélia DOMALAIN
A7 d2	Convocations des membres de la « formation spécialisée » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) appelée à donner son avis sur les dossiers relatifs aux GAEC.	SEA	Bruno CAPDEVILLE
A7 d3	Décision de refus ou de retrait d'agrément des GAEC.		
	e- Agroenvironnement		
A7 e1	Tous courriers et décisions relatifs à l'éligibilité et à la mise en œuvre ainsi qu'au contrôle des mesures agroenvironnementales relevant du dispositif national et du dispositif territorialisé (y compris les contrats d'agriculture durable), à l'exclusion des décisions de réduction d'aides.	SEA SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Philippe MARCHAND Aurélia DOMALAIN
A7 e2	Décisions de réduction d'aides citées au A7 e1.		

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
	f- Aides conjoncturelles et calamités agricoles :		
A7 f1	Tous courriers et décisions relatifs aux aides financières accordées dans le cadre de situation de crise conjoncturelle.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 f2	Tous courriers et décisions relatifs aux calamités agricoles.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A7 f3	Remboursement partiel de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
	g- Commission départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA):		
A7 g1	Convocations et courriers relatifs aux avis rendus par la CDOA sur des questions diverses formulées par écrit.		
A7 g2	Autres courriers et documents relatifs à la CDOA, y compris les procès-verbaux des réunions.	SEA	Bruno CAPDEVILLE
	h - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).		
A7 h1	Tous courriers et avis relatifs à l'instruction des dossiers examinés par cette commission.	SUAR SUAR SUAR	François BLINEAU Luc MOREAU Céline LOMBARD
	8 - EAU, ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL		
	a-Chasse, faune et flore :		
A8 a1	Autorisation de destruction des grands cormorans.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a2	Autorisation de destruction à tir (battues administratives, tir à l'affût...) ou par piégeage pour les lieutenants de louveterie.	SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ
A8 a3	Toutes décisions individuelles en matière de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts hors la période de chasse, prises sur la base de l'arrêté annuel relevant des articles R 427-7 à R 427-19 du code de l'environnement.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a4	Fixation du quota minimal et maximal d'attributions relatives aux plans de chasse et détermination des plans de gestion cynégétique.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a5	Autorisation de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol et autorisation de désairage.		
A8 a6	Certificat de capacité pour élevage de gibier et autorisation de détention de gibier.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a7	Limitation de l'exercice de la chasse par les agents mentionnés aux 1° & 2° de l'article L 428-20 du code de l'environnement.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a8	Autorisation d'introduction et de prélèvement de gibier dans le milieu naturel.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a9	Agrément et suspension d'agrément des piégeurs.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a10	Comptage nocturne de gibier.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a11	Épreuves pour chiens d'arrêt et chiens courants (fields trials), attestation de meute.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a12	Recherche au sang des animaux blessés dans réserve.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
A8 a13	Commercialisation et transport du gibier (interdiction temporaire).	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a14	Vénérie sous terre du blaireau.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a15	Battue aux sangliers, aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et aux espèces soumises à plan de chasse.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a16	Autorisation de destruction par tir d'animaux présents sur les plates-formes aéroportuaires.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a17	Reprises ou destruction de grand gibier sur emprise d'autoroutes.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a18	Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût, à l'approche ou en battue du sanglier.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a19	Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût et à l'approche du chevreuil.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a20	Décisions relatives aux recours sur les demandes d'indemnisation des dégâts agricoles et sylvicoles et fixation des barèmes d'indemnisation.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a21	Convocations de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) et décisions prises par cette commission.		
A8 a22	Définition des circonscriptions pour les lieutenants de louveterie.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a23	Toutes décisions relatives aux interventions dans les réserves des associations communales de chasse agréées (ACCA).	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a24	Toutes décisions relatives aux enclos cynégétiques et aux chasses commerciales.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 a25	Définition des lots de chasse au gibier d'eau et du cahier des charges pour le domaine public fluvial.		
	b- Pêche :		
A8 b1	Autorisation de concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b2	Pêche de la carpe la nuit.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b3	Autorisation de pêche exceptionnelle ou scientifique.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b4	Réserves de pêche temporaires et permanentes.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b5	Classement de plan d'eau en 2ème catégorie.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b6	Évacuation, transport et lâcher de poissons.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b7	Agrément du président et du trésorier d'association de pêche.		

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
A8 b8	Piscicultures.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8b9	Définition des lots de pêche et du cahier des charges pour le domaine public fluvial.		
A8 b10	Décisions d'interdiction de la pratique de la pêche liées à des circonstances exceptionnelles et des situations d'urgence.	DIR/CT DIR/CT SSRGC SSRGC SG SG SEA SEEB SEEB SCHV SUAR SUAR	Pauline REUTER Eric FRESSINAUD Bruno GRENON Julien BONAL Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Bruno CAPDEVILLE Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Jean-Luc MALGAT François BLINEAU Luc MOREAU
A8 b11	Décisions relatives aux procédés et modes de pêche autorisés.		
A8 b12	Convocations et décisions de la Commission technique départementale pour la pêche.	SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ
A8 b13	Attribution des licences de pêche amateur aux engins et filets sur le domaine public fluvial.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 b14	Décision portant autorisation annuelle de pêche de l'anguille jaune.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
	c- Infractions au code de l'environnement et au code rural :		
A8 c1	Décisions relatives à la transaction pénale.		
	d- Police de l'eau :		
A8 d1	Instruction des dossiers de déclaration Loi sur l'eau : - tous documents nécessaires à l'instruction des procédures de déclaration liées à la Loi sur l'eau (demande de compléments...)	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ David MOUSSAY
A8 d2	Décisions relatives aux dossiers de déclaration Loi sur l'eau : - récépissé de déclaration ou arrêté de prescriptions spécifiques ou arrêté d'opposition à déclaration	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ David MOUSSAY
A8 d3	Instruction des dossiers d'autorisation environnementale (L 181-1-1 du code de l'environnement) : <ul style="list-style-type: none"> • accusé de réception, • demande au porteur de projet de compléter et régulariser le contenu d'un dossier avec un délai fixé pour la remise des compléments (R 181-16 du code précité) (y compris la demande éventuelle de compléments dans le cadre de prescription complémentaires (R 181-45) • suspension et prolongation de la durée d'instruction et des phases de consultation en phase d'examen (R 181-17) • documents et rapports examinés en CODERST • transmission du projet d'arrêté au pétitionnaire pour présenter ses éventuelles observations (R181-40). 	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ David MOUSSAY
A8 d4	Homologation du Plan annuel de répartition (PAR) des prélèvements dans le cadre de la gestion collective de l'irrigation.		
A8 d5	Mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau.	SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ
A8 d6	Décisions de mise en demeure et prononçant des sanctions suite à constat de non-conformité ou de manquement à la réglementation de l'eau et des milieux aquatiques.		
A8 d7	Agrément des personnes réalisant la vidange et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif, en référence à l'arrêté inter-ministériel du 7 septembre 2009.	SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ
A8 d8	Instruction des demandes de réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de culture ou d'espaces verts en référence à l'arrêté inter-ministériel du 2 août 2010.	SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ
	e- « Biodiversité et Natura 2000 »		

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
A8 e1	Contrats et chartes Natura 2000 financés sur les fonds de gestion des milieux naturels et par le FEADER : décisions d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 e2	Dérrogations aux interdictions portant sur des espèces protégées mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L 411-1 du code de l'environnement.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 e3	Décisions relatives aux opérations soumises à la 2ème liste locale d'évaluation des incidences Natura 2000.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 e4	Consultation sur les périmètres Natura 2000.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8e5	Transmission des arrêtés de désignation des sites et annexes.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 e6	Conventions d'animation des sites Natura 2000 : décision d'octroi, de rejet, de déchéance, de transfert, notification des décisions et préparation des paiements.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
f- Publicité, enseignes et pré-enseignes			
A8 f1	Procédure, suivi et rédaction du « porter à connaissance » de l'État dans le cadre de l'élaboration des règlements locaux de publicité.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 f2	Tous courriers et décisions relatifs aux demandes d'autorisation d'installation au titre de la publicité lumineuse, des enseignes à faisceau laser et des enseignes dans les secteurs énumérés à l'article L. 581-4 du code de l'environnement.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 f3	Tous courriers et décisions relatifs à la mise en conformité, à la suppression et le cas échéant à la remise en état des lieux après constatation de l'implantation de dispositifs de publicité irréguliers.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 f4	Tous courriers et décisions relatifs aux astreintes journalières : demandes aux maires des éléments de recouvrement, liquidation et recouvrement au profit de l'État et acceptation de remise de recouvrement partiel.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 f5	Tous courriers et décisions relatifs à la procédure de suppression d'office d'une publicité non conforme.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 f6	Tous courriers et décisions relatifs à la procédure contradictoire liée à l'amende administrative.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
A8 f7	Tout courrier de transmission au Procureur de la République de la mise en demeure prévue à l'article L. 581-27 du code de l'environnement.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
g- Gestion des dispositifs européens :			
A8 g1	Conventions et décisions dans le cadre du programme de développement pour les opérations financées par le FEADER.	SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ
h- Patrimoine géologique			
A8 h1	Décisions portant autorisation exceptionnelle de prélèvement dans les sites d'intérêt géologique, de fossiles, minéraux et concrétions à des fins scientifiques ou d'enseignement.	SEEB SEEB SEEB	Julien DUGUÉ Géraldine GELLÉ Laurent MAILLARD
9 – PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE			
A9 a1	Tous courriers et décisions relatifs à la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à l'exception de la demande de reconnaissance.	SEA SEA	Bruno CAPDEVILLE Catherine MAINGAULT
A9 a2	Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.		

N°Code	Contenu de la subdélégation	Subdélégation	
10 – COMMANDES ET SUBVENTIONS PUBLIQUES			
A10 a1	Tous courriers et décisions relatifs à l'exercice des prérogatives de représentant du pouvoir adjudicateur et dans la limite de : - 150 000 € HT pour les dépenses liées au fonctionnement, - 1 000 000 € HT pour les investissements, - 90 000 € HT pour les contrats d'études.		
	Tous courriers et décisions relatifs à l'exercice des prérogatives de représentant du pouvoir adjudicateur, dans les domaines relevant de leurs attributions et dans la limite de : - 50 000 € HT	SG SG SSRGC SEA SUAR SCHV SEEB	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Bruno GRENON Bruno CAPDEVILLE Jean-Luc MALGAT François BLINEAU Julien DUGUÉ
	- 5 000 € HT	SG SSRGC SSRGC SSRGC SCHV SUAR	Christophe BERTHOMÉ Julien BONAL Didier HUCHEDE Blandine DUBOIS Bérénice NÉRON Laurent GIRARD
	- 3 000 € HT	SG	Jocelyne MÉRIENNE
	- 1 000 € HT	SSRGC SSRGC SSRGC	Pierre-Yves POUVREAU Magali GADOUD Dominique GUILHOU
A10 a2	Conventions de toute nature avec les personnes privées, physiques ou morales prévoyant l'octroi d'une aide financière de l'État, exceptées celles concernant les aides au logement, dans la limite de 23 000 € HT.		
11 – MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET DE MOBILIER DE L'ETAT A TITRE GRATUIT			
a - Mise à disposition de matériel destiné à la sécurité routière			
A11 a1	Conventions de mise à disposition.	SSRGC SSRGC SSRGC SSRGC	Bruno GRENON Julien BONAL Dominique GUILHOU Christian TALBOT
b - Mise à disposition de matériel et de mobilier			
A11 b1	Conventions de mise à disposition.	SG SG SG	Olivier GUILLOU Pierrick LEHOUX Christophe BERTHOMÉ



Arrêté N°2020-11-02

Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement général

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié par le décret n° 92-1369 du 19 décembre 1992,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret du Président de la République du 20 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Pierre ORY en qualité de Préfet de Maine-et-Loire,

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Madame Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de Secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II),

Vu l'arrêté du Premier ministre du 13 février 2017 portant nomination de Monsieur Didier GÉRARD en qualité de Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 16 octobre 2017 portant nomination de Madame Morgan PRIOL en qualité de Directrice adjointe des territoires de Maine-et-Loire,

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC 2020-055 du 23 novembre 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Didier GÉRARD en qualité de Directeur départemental des territoires pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

Sur proposition du Directeur départemental des territoires,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Morgan PRIOL, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés préfectoraux susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

ARTICLE 2 :

Subdélégation est donnée, dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé, pour la signature de toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, aux gestionnaires, dans la limite de leurs attributions et pour les matières et budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- M. Olivier GUILLOU, secrétaire général et, en cas d'intérim de ce dernier, à M. Pierrick LEHOUX, secrétaire général adjoint concernant tous les BOP,
- Pour l'engagement et la validation du service fait dans l'application informatique Chorus-Déplacements Temporaires au sein du Secrétariat Général et pour tous les BOP : Mme Florence BOIVIN cheffe de l'unité « Ressources Humaines » et Mme Yvane DIROU, adjointe au chef de l'unité « Ressources Humaines » et M. Christophe BERTHOMÉ, chef de l'unité « Finances, Immobilier et Logistique » ,
- M. Christophe BERTHOMÉ, chef de l'unité « Finances, Immobilier et Logistique » au sein du Secrétariat Général, concernant les BOP 215, 217, 354 et 723,
- M. Bruno CAPDEVILLE, chef du service « Économie Agricole » (SEA), concernant les BOP 149 et 206,
- M. Philippe MARCHAND, chef de l'unité « Installation, Modernisation et Agro-écologie » au sein du SEA, concernant le BOP 149 pour la validation dans l'application informatique OSIRIS des autorisations de paiement liées à l'axe 1 du FEADER,
- M. Bruno GRENON, chef du service « Sécurité Routière - Gestion de Crise » (SSRGC) et responsable de la mission « Développement Durable », concernant les BOP 113, 181, 203, 207 et 751, ainsi que pour la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « Fonds Barnier », relevant du BOP 181 Prévention des risques.
- M. Jean-Luc MALGAT, chef du service « Construction, Habitat et Ville » (SCHV), concernant les BOP 135, 147 et 723,
- M. Julien DUGUÉ, chef du service « Eau, Environnement et Forêt » (SEEF) et, en cas d'intérim de ce dernier, Mme Géraldine GELLÉ, adjointe au chef du SEEF, concernant les BOP 113, 149 et 181,
- M. François BLINEAU, chef du service « Urbanisme, Aménagement et Risques » (SUAR), et, en cas d'intérim de ce dernier, M. Luc MOREAU, adjoint au chef du SUAR, concernant les BOP 135, 181 et 203, ainsi que pour la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « Fonds Barnier », relevant du BOP 181 Prévention des risques.

Subdélégation est également donnée à :

- M. Olivier GUILLOU, secrétaire général, à l'effet de signer les certificats administratifs dans le cadre des opérations d'inventaire en qualité de responsable d'inventaire et, en cas d'intérim de ce dernier, à M. Pierrick LEHOUX, secrétaire général adjoint.

ARTICLE 3 :

Les subdélégués désignés dans le présent arrêté bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

ARTICLE 4 :

Sont habilités à saisir et/ou valider dans CHORUS Formulaires, l'expression des besoins et la constatation de service fait ainsi que les ordres à payer, dans la limite de leurs attributions, les agents mentionnés à l'annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Sont habilités à transmettre les pièces des marchés depuis la plate-forme PLACE vers la plate-forme CHORUS, dans la limite de leurs attributions, les agents mentionnés à l'annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 6 :

L'arrêté DDT49/SG n°2020-06-02 du 26 juin 2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Didier GÉRARD, Directeur départemental des territoires, à certains de ses collaborateurs en matière d'ordonnancement secondaire, est abrogé.

ARTICLE 7 :

Le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers le 25 novembre 2020

pour le préfet et par délégation,
le Directeur départemental des territoires,



Didier GÉRARD

Annexe 1 de l'arrêté DDT 49/SG n°2020-11-02 du 25 novembre 2020

Liste des agents habilités à saisir et valider dans *Chorus Formulaires* et à donner les ordres à payer dans *Chorus Nouvelle Communication*

Valideurs	Service	BOP gérés			
		Saisie	Validation 1	Validation 2	Ordres à payer
Olivier GUILLOU	SG		Tous	Tous	Tous
Pierrick LEHOUX	SG		Tous	Tous	Tous
Christophe BERTHOMÉ	SG	215 - 217 354 - 723	215 - 217 354 - 723		215 - 217 354 - 723
Jocelyne MÉRIENNE	SG	Tous	215 - 217 354 - 723		215 - 217 354 - 723
Nathalie GUILBAUD	SG	215-217 354 - 723			215-217 354 - 723
Bruno GRENON	SSRGC		113 (dont PLGN ⁽¹⁾) 181 (dont PLGN et FPRNM ⁽²⁾) – 203 – 207 - 751	113 (dont PLGN ⁽¹⁾ et FPRNM ⁽²⁾) 135 - 181 – 203 – 207 -	113 (dont PLGN ⁽¹⁾) 181 (dont PLGN et FPRNM ⁽²⁾) -135– 203 – 207 - 751
Julien BONAL	SSRGC		113 (PLGN ⁽¹⁾) 181 (PLGN ⁽¹⁾) - 207		113 (PLGN ⁽¹⁾) 181 (PLGN ⁽¹⁾) - 207
Didier HUCHEDÉ	SSRGC	113 (PLGN) 181 (PLGN)	113 (PLGN ⁽¹⁾) 181 (PLGN ⁽¹⁾)		113 (PLGN ⁽¹⁾) 181 (PLGN ⁽¹⁾)
Pierre-Yves POUVREAU	SSRGC	113 (PLGN) 181 (PLGN)			113 (PLGN) 181 (PLGN)
Christian GIRAUDET	SSRGC	113 (PLGN) 181 (PLGN)			113 (PLGN) 181 (PLGN)
Dominique GUILHOU	SSRGC	207			207
Christian TALBOT	SSRGC	207			207
Magali GADOUD	SSRGC	207			207
Blandine DUBOIS	SSRGC	207	207		207
Annick PÉRINEAU	SSRGC	113 - 135 - 181 203 - 207			113 - 135 - 181 203 - 207
François BLINEAU	SUAR		113 - 135 – 181 (dont PLGN et FPRNM ⁽²⁾) - 203 – 207		113 - 135 – 181 (dont PLGN et FPRNM ⁽²⁾) - 203 – 207
Luc MOREAU	SUAR		113 - 135 – 181 (dont PLGN et FPRNM ⁽²⁾) - 203 – 207		113 - 135 – 181 (dont PLGN et FPRNM ⁽²⁾) - 203 – 207

⁽¹⁾ Plan Loire Grandeur Nature

⁽²⁾Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

Annexe 1 de l'arrêté DDT 49/SG n°2020-11-02 du 25 novembre 2020
(suite)

Liste des agents habilités à saisir et valider dans *Chorus Formulaires* et à donner les ordres à payer dans *Chorus Nouvelle Communication*

Valideurs	Service	BOP gérés			
Jean-Luc MALGAT	SCHV		113 - 135 – 147 - 181 203 – 207- 219 - 723		113 - 135 – 147 - 181 203 – 207- 219 - 723
Isabelle TIJOU	SCHV	135			135
Christelle BALLET	SEEB	113			113
Julien DUGUÉ	SEEB		113 – 149 - 181	181	113 – 149 - 181
Géraldine GELLÉ	SEEB		113 – 149 - 181	181	113 – 149 - 181

Annexe 2 de l'arrêté DDT 49/SG n°2020-011-02 du 25 novembre 2020

Liste des agents habilités à transmettre les pièces des marchés depuis *PLACE* vers *CHORUS*

NOM - Prénom	Service	BOP gérés
Christophe BERTHOMÉ	SG	Tous
Jocelyne MÉRIENNE	SG	Tous
Annick PÉRINEAU	SSRGC	113 - 135 – 181 - 203 - 207
Eric ROBARD	SSRGC	113 - 181



Arrêté N°19/2020/SCT

Arrêté portant dérogation à la règle du repos dominical

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** les articles L.3132-2, L.3132-3, L.3132-20, L.3132-21, L.3132-23, L.3132-25-3, L.3132-25-4, L.3132-26, L.3132-29 et suivants et R.3132-16 du Code du travail relatifs aux dérogations au repos dominical et aux décisions de fermeture,
- Vu** l'arrêté préfectoral SG/MPCC n°2020-071 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire à Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Pays de la Loire,
- Vu** l'arrêté n°2020/DIRECCTE/SG/UD49/74 du 24 novembre 2020 portant subdélégation de signature de Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Pays de la Loire à Madame MARIE-PIERRE DURAND, responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire,
- Vu** le courrier d'instruction de Mme La Ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion du 25 novembre 2020 relatif à la mise en place d'ouvertures dominicales supplémentaires pour la fin novembre 2020 et pour décembre 2020.
- Vu** l'arrêté préfectoral de fermeture des magasins de chaussure de la ville de Cholet du 5 mai 1939,
- Vu** les arrêtés des 30 juin 1964, 14 décembre 1967, 17 janvier 1969, 28 février 1972, 1er mars 1973 et 1er juin 1974 prescrivant la fermeture au public le dimanche toute la journée des salons de coiffure pour hommes et pour dames situés dans une des communes listées en annexe,
- Vu** l'arrêté préfectoral de fermeture des commerces d'ameublement du 13 novembre 2018,
- Vu** la demande exprimée par certains établissements et relayée par une association de commerçants ou un syndicat professionnel,

Considérant la crise sanitaire persistante, liée à l'épidémie de COVID 19, ayant conduit depuis le 30 octobre 2020 à la fermeture de l'ensemble des commerces et services considérés comme n'étant pas de première nécessité,

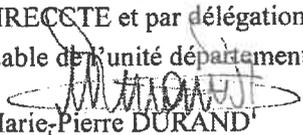
Considérant que l'ouverture prochaine de ces établissements le dimanche pourrait notamment répondre à la nécessité de mieux réguler les flux dans un contexte sanitaire toujours caractérisé par un niveau de circulation élevé du virus, mais également permettre de compenser les baisses d'activité et de chiffre d'affaires subies en raison de la fermeture de ces établissements.

Considérant l'article L.3132-21 alinéa 1 du code du travail prévoit que les avis préalables ne sont pas requis en cas d'urgence dument justifiée, et lorsque le nombre de dimanches pour lesquels l'autorisation prévue n'excède pas 3 ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er}** : Les établissements de vente au détail et de services situés dans le département de Maine-et-Loire sont autorisés à employer des salariés le dimanche 29 novembre 2020.
- ARTICLE 2** : L'application de l'arrêté préfectoral de fermeture des magasins de chaussure de la ville de Cholet du 5 mai 1939 est suspendue pour le dimanche 29 novembre 2020.
- ARTICLE 3** : L'application des arrêtés préfectoraux des 30 juin 1964, 14 décembre 1967, 17 janvier 1969, 28 février 1972, 1er mars 1973 et 1er juin 1974 qui prévoient la fermeture dominicale au public des salons de coiffure, est suspendue pour le dimanche 29 novembre 2020.
- ARTICLE 4** : L'application de l'arrêté préfectoral de fermeture des commerces d'ameublement du 13 novembre 2018 est suspendue pour le dimanche 29 novembre 2020.
- ARTICLE 5** : Les modalités d'octroi du repos hebdomadaire obligatoire, les contreparties et garanties dont bénéficieront les salariés les dimanches, devront être accordées dans les conditions définies par le code du travail et les accords collectifs applicables et dans le respect du principe du volontariat en application duquel, notamment, le salarié qui refuse de travailler le dimanche ne peut pas faire l'objet d'une mesure discriminatoire dans l'exécution de son contrat de travail.
- ARTICLE 6** : La secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire, les maires du département de Maine-et-Loire, la responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire de la DIRECCTE, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 26 novembre 2020

Pour le Préfet
et par délégation,
P/le DIRECCTE et par délégation
la responsable de l'unité départementale

Marie-Pierre DURAND

Voies de recours :

La présente décision est susceptible d'être contestée dans un délai de 2 mois après sa notification en exerçant :

- soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire,
- soit un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du Travail, Direction générale du travail, Bureau RT3, 39-43 Quai André Citroën, 75902 PARIS Cedex 15
- soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES, 6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX 01 « la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr »



ARRÊTÉ DRAC n° 2020/49/4

portant subdélégation de signature administrative de M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire, à M. Patrice DUCHER, directeur adjoint et à M. Gabriel TURQUET DE BEAUREGARD, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Maine-et-Loire

Le directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire,

- VU le Code de l'environnement ;
- VU le Code du patrimoine ;
- VU le Code de l'urbanisme ;
- VU le Code de justice administrative ;
- VU les décrets n° 97-1200 du 19 décembre 1997 modifié et n° 97-1201 du 24 décembre 1997 pris pour l'application au ministère chargé de la culture et de la communication de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 nommant M. Pierre ORY, préfet de Maine-et-Loire ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 mars 2017 nommant M. Gabriel TURQUET DE BEAUREGARD, architecte et urbaniste de l'État, architecte des Bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de Maine-et-Loire à compter du 1er mai 2017 ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 mai 2018 nommant Mme Virginie COUTAND-VALLEE, architecte et urbaniste de l'État, architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de Maine-et-Loire ;
- VU l'arrêté du ministre de la culture du 19 février 2020 nommant M. Marc LE BOURHIS, inspecteur et conseiller hors classe de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle en qualité de directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire à compter du 9 mars 2020 ;
- VU la circulaire n°5399/SG du 1er juillet 2009 du Premier ministre relative à l'organisation des nouvelles directions régionales des affaires culturelles ;

VU la note du 1^{er} mars 2010 du secrétaire général du ministère de la culture et de la communication relatif à l'impact de la réorganisation des services déconcentrés du ministère de la culture et de la communication sur les responsabilités en matière de sécurité ;

Considérant l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-079 du 23 novembre 2020, portant délégation de signature de M. Pierre ORY, préfet de Maine-et-Loire à M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1

Il est donné subdélégation de signature à M. Patrice DUCHER, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences en ce qui concerne le département de Maine-et-Loire, les actes et décisions suivants :

- tous documents, actes, décisions et correspondances afférents à la mise en œuvre des missions et attributions de la DRAC en matière d'architecture, d'environnement et d'urbanisme,
- présentation d'observations orales devant les juridictions administratives dans le cadre des recours contentieux pour les matières relevant des attributions du ministère de la culture,
- présentation d'observations écrites devant les juridictions administratives dans la défense des décisions relevant des attributions du ministère de la culture et qui ont fait l'objet d'une des procédures de référé prévues par le Code de justice administrative.

Article 2

Il est donné subdélégation de signature à M. Gabriel TURQUET DE BEAUREGARD, architecte et urbaniste de l'État, architecte des Bâtiments de France, chef de l'UDAP de Maine-et-Loire, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences en ce qui concerne le département de Maine-et-Loire, les actes et décisions suivants ;

a) pour ce qui concerne les espaces protégés au titre du patrimoine :

- arrêté d'occupation temporaire des immeubles classés et des immeubles voisins sur lesquels il est nécessaire de pénétrer pour assurer l'exécution de travaux faute desquels la conservation de l'immeuble serait compromise,
- arrêté de poursuite de l'expropriation d'un immeuble classé,
- périmètres délimités des abords à porter à la connaissance du président de l'établissement de coopération intercommunale ou du maire,
- décision d'autorisation ou de refus de travaux sur des immeubles situés dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit non soumis à formalité au titre du Code de l'urbanisme,

b) pour ce qui concerne les espaces protégés au titre de l'environnement :

- autorisation spéciale de travaux en site classé,
- autorisation relative aux enseignes et pré-enseignes et établissement des règlements locaux de publicité,
- autorisations spéciales délivrées pour les travaux exécutés dans des sites patrimoniaux remarquables, sauf ceux relevant du permis de construire, de la déclaration préalable ou d'autres autorisations d'occuper le sol.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel TURQUET DE BEAUREGARD, la subdélégation accordée à l'article 2 est exercée dans les mêmes conditions par Mme Virginie COUTAND-VALLEE, architecte et urbaniste de l'Etat, architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de Maine-et-Loire.

Article 4

L'arrêté DRAC n° 2020/49/3 du 1^{er} octobre 2020 est abrogé.

Article 6

Le directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire et la secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Nantes, le 26 NOV. 2020

Pour le préfet de Maine-et-Loire
et par délégation,

Le directeur régional des affaires culturelles



Marc LE BOURHIS

II - AUTRES



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

Liberté
Egalité
Fraternité

Liste des autorisations de mise en œuvre, de modification et de renouvellement de systèmes de vidéoprotection délivrées après avis de la commission de vidéoprotection du 8 octobre 2020

n° arrêté	date	libellé	responsable	Mairie
BCAB 2020- 764	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection Caisse d'Epargne 157 rue Albert Pottier à Allonnes	le directeur immobilier et sécurité	Allonnes
BCAB 2020- 768	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection DISCAP 25 rue Albert Pottier à Allonnes	gérant	Allonnes
BCAB 2020- 742	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Ramage Sandrine et Cyrille 30 grande rue à Andard – Loire Authion	le gérant	Andard
BCAB 2020- 750	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection ACMA ZI Landes fleuries Beaupréau-en-Mauges Andrezé	le gérant	Andrezé
BCAB 2020- 660	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection SA LOGI OUEST 30-32 rue de Nozay à Angers	responsable agence	Angers
BCAB 2020- 661	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Bar Chez Flo 43 rue St-Laud à Angers	gérant	Angers
BCAB 2020- 662	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – boulangerie Sarah et Benoit 186 rue Saumuroise à Angers	gérants	Angers
BCAB 2020- 663	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – boulangerie La Ronde des Pains 17 av Patton à Angers	le gérant	Angers
BCAB 2020- 664	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Crédit Mutuel 67 bd Eugène Chaumin à Angers	chargé sécurité	Angers
BCAB 2020- 665	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – BLACK PEAT 2 bd du Maréchal Foch à Angers	Directeur général	Angers
BCAB 2020- 669	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection La Belle Laverie 61 bis rue du Général Lizé à Angers	Présidente	Angers
BCAB 2020- 690	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 49 avenue Patton à Angers	le directeur immobilier et sécurité	Angers
BCAB 2020- 691	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 40 bis pl Bichon à Angers	Chargé sécurité	Angers
BCAB 2020- 692	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection - Société Générale 2 pl Bichon à Angers	service sécurité	Angers
BCAB 2020- 693	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Superange Sarl 7 rue Lenepveu à Angers	le gérant	Angers
BCAB 2020- 694	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – La Grange d'Antonin 40 rte de la Pyramide à Angers	le dirigeant	Angers
BCAB 2020- 695	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – La Madeleine 10 rue Saumuroise à Angers	la gérante	Angers
BCAB 2020- 698	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – SAS legendre 6 3 RUE Carl Linné à Angers	le gérant	Angers
BCAB 2020- 699	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – la Collégiale rue St-Martin à Angers	directeur logistique et système d'information	Angers

BCAB 2020- 700	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – PEUGEOT 9 quai Félix Faure à Angers	le directeur	Angers
BCAB 2020- 703	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Banque TARNEAUD 3 pl du Ralliement à Angers	le responsable logistique	Angers
BCAB 2020- 704	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – banque TARNEAUD 283 rue Saumuroise à Angers	le directeur logistique et organisation	Angers
BCAB 2020- 705	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Leader Price 8 bis rue de la Croix Blanche à Angers	directrice du magasin	Angers
BCAB 2020- 706	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Sarl OPTIMUS C C Grand Maine à Angers	le gérant	Angers
BCAB 2020- 777	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Diagonal pl de l'Europe à Angers	directeur	Angers
BCAB 2020- 778	18/11/20	arrêté autorisant la modification d'un système de vidéoprotection Rocade Sud Automobiles 243 av Pasteur à Angers	gérant	Angers
BCAB 2020- 655	14/10/20	Arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection à Avrillé (giratoires Lurçat et Grandmont)	maire	Avrillé
BCAB 2020- 666	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – salle Marie Paradis Cosec Hélène Boucher et abords rue de la Ronde à Avrillé	police municipale	Avrillé
BCAB 2020- 667	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection centre culturel Georges Brassens à Avrillé	police municipale	Avrillé
BCAB 2020- 668	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection rue de la ronde à Avrillé	police municipale	Avrillé
BCAB 2020- 708	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection rues Simone Veil, Albert Schweitzer et Pierre Mendès-France à Avrillé	maire	Avrillé
BCAB 2020- 765	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 17 rue Victor Hugo à Baugé-en-Anjou	le directeur immobilier et sécurité	Baugé-en-Anjou
BCAB 2020- 678	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Superdry Superatoll Ecomarc du Buisson à Beaucozézé	chef de réseau	Beaucozézé
BCAB 2020- 735	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – MSA 3 rue Charles Lacretelle à Beaucozézé	directrice	Beaucozézé
BCAB 2020- 737	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – B1B Hôtels 28 av du Pin à Beaucozézé	le directeur technique	Beaucozézé
BCAB 2020- 785	18/11/20	arrêté autorisant la modification d'un système de vidéoprotection bar-tabac Le Rempart 19 rue de la petite porte à Beaufort-en-Anjou	Gérant	Beaufort-en-Anjou
BCAB 2020- 751	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 26 rue du Mal Foch à Beaupréau-en-Mauges	chargé sécurité	Beaupréau-en-Mauges
BCAB 2020- 761	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – commune de Beaupréau-en-Mauges , place du Marché et rue Dufort Civrac	police municipale	Beaupréau-en-Mauges
BCAB 2020- 773	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – pharmacie des Champs – 2 imp d Puits Moreau à Bécon les Granits	pharmacien titulaire	Bécon-les-Granits
BCAB 2020- 734	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – coccimarket 1 rue de la Saulaie à Bouchemaine	gérante	Bouchemaine
BCAB 2020- 736	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – MAG Presse 24 rue Louis Moron à Brissac-Loire-Aubance	gérante	Brissac Quincé
BCAB 2020- 771	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 3 pl Nationale à Candé	le directeur immobilier et sécurité	Candé

BCAB 2020- 745	18/11/20	Arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – MVEF Autos 31 rte de Feneu à Cantenay Epinard	le gérant	Cantenay-Épinard
BCAB 2020- 758	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – BNP PARIBAS 10 RUE Carnot à Chalonnes-sur-Loire	le responsable d'agence	Chalonnes-sur-Loire
BCAB 2020- 738	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – pharmacie Guérin 1 pl de l'église à Champocé-sur-Loire	PHARMACIEN TITULAIRE	Champocé-sur-Loire
BCAB 2020- 685	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – garage THOMAS ZC du chalet à Chemillé-en-Anjou	gérant et co-gérant	Chemillé-en-Anjou
BCAB 2020- 760	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Valanjou Alimentation ZC La Bouchardière à Valanjou – Chemillé-en-Anjou	gérante	Chemillé-en-Anjou – Valanjou
BCAB 2020- 670	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Hôtel KYRIAD, rue Maisonneuve à Cholet	gérante	Cholet
BCAB 2020- 673	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection - Bières et Chopes – 7 rue Eugène Brémont à Cholet	Co-gérant	Cholet
BCAB 2020- 674	18/11/20	Arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – PITAYA – 8 bd Gustave Richard à Cholet	gérant	Cholet
BCAB 2020- 676	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Centre Hospitalier 1 rue Marengo à Cholet	directeur centre hospitalier	Cholet
BCAB 2020- 677	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Renault entretien Square Nicolas Appert à Cholet	gérante	Cholet
BCAB 2020- 710	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Grand Frais ZAC de l'écuillère à Cholet	directeur de zone	Cholet
BCAB 2020- 711	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 2 rue Travot à Cholet	Chargé sécurité	Cholet
BCAB 2020- 712	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne C Commercial Clairefontaine à Cholet	chargé sécurité	Cholet
BCAB 2020- 715	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – SAS CHOLDIS à Cholet	le PDG	Cholet
BCAB 2020- 718	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne C Commercial Mocrat à Cholet	le directeur immobilier et sécurité	Cholet
BCAB 2020- 719	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 2 sq Littré à Cholet	le directeur immobilier et sécurité	Cholet
BCAB 2020- 720	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – FLUNCH avenue d'Angers à Cholet	le directeur	Cholet
BCAB 2020- 722	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Europech'asse 8 av de la Tessoualle à Cholet	le gérant	Cholet
BCAB 2020- 725	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection –	le responsable logistique	Cholet
BCAB 2020- 726	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – parking arcades Rougé à Cholet	chef de service stationnement	Cholet
BCAB 2020- 727	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – parking Mondement à Cholet	chef de service stationnement	Cholet
BCAB 2020- 728	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection parking Travot à Cholet	le maire de Cholet	Cholet
BCAB 2020- 781	18/11/20	arrêté autorisant la modification d'un système de vidéoprotection commissariat de police 4 rue Bordage Fontaine à Cholet	Directeur Départemental de la Sécurité Publique	Cholet

BCAB 2020- 683	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – commune de Corzé, rue des Grands Mortiers à Corzé	maire	Corzé
BCAB 2020- 687	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – bar-tabac 4 pl du Champ de Foire à Doué-en-Anjou	gérants	Doué-en-Anjou
BCAB 2020- 688	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Sarl MOULLIEN – 2a rue St-Exupéry à Doué-en-Anjou	gérant	Doué-en-Anjou
BCAB 2020- 763	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 15 pl Jean Bégault à Doué-en-Anjou	le directeur immobilier et sécurité	Doué-la-Fontaine
BCAB 2020- 732	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 6 rue de la Mairie à Durtal	chargé de sécurité	Durtal
BCAB 2020- 679	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – mairie d'Ecouflant	maire	Écouflant
BCAB 2020- 689	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Abbaye de Fontevraud 24 pl des Plantagenêts à Fontevraud-l'Abbaye	responsable sécurité et sûreté	Fontevraud l'Abbaye
BCAB 2020- 776	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection SUPER U Zac de la Grée à Grez-Neuville	le PDG	Grez-Neuville
BCAB 2020- 783	18/11/20	arrêté autorisant la modification d'un système de vidéoprotection Rocade Sud Automobiles ZA Lanserre à Juigné sur Loire – Les Garennes-sur-Loire	Gérant	Juigné-sur-Loire
BCAB 2020- 784	18/11/20	arrêté autorisant la modification d'un système de vidéoprotection Juigné Sud Automobiles 103 grande rue à Juigné sur Loire – Les Garennes-sur-Loire	Gérant	Juigné-sur-Loire
BCAB 2020- 684	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – l'Escale bar 1 pl de l'église à La Chapelle du Genêt – Beaupréau-en-Mauges	gérant	La Chapelle du Genêt – Beaupréau en Mauges
BCAB 2020- 747	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection - Tradition des VOSGES 29 rue de la Vendée à La Séguinière	DIRECTEUR adjoint	la Séguinière
BCAB 2020- 752	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Marques Avenue – périmètre protégé (2) La Séguinière	directeur du centre	la Séguinière
BCAB 2020- 770	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 38 rue du Gal leclerc au Lion d'Angers	le directeur immobilier et sécurité	le Lion d'Angers
BCAB 2020- 748	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 2 rue St-Michel au May sur Evre	Chargé sécurité	Le May-sur-Evre
BCAB 2020- 772	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – 18 rue Nationale à Châteauneuf-sur-Sarthe – Les Hauts d'Anjou	le directeur immobilier et sécurité	Les Hauts-d'Anjou – Châteauneuf-sur-Sarthe
BCAB 2020- 774	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Ma Campagne à Châteauneuf-sur-Sarthe – Les Hauts d'Anjou	le directeur	Les Hauts-d'Anjou – Châteauneuf-sur-Sarthe
BCAB 2020- 696	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – garage GIRAUD 1 rue des Fresnays à Trélazé	TERTRAIS Surveillance	les Ponts-de-Cé
BCAB 2020- 762	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 12 pl de la Mairie à Longué-Jumelles	le directeur immobilier et sécurité	Longué-Jumelles
BCAB 2020- 756	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – pharmacie du Parc 2 rue Joseph Foyer à Maulévrier	pharmacienne titulaire	Maulévrier
BCAB 2020- 766	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection 5 rue Principale à Mazé-Milon	le PDG	Mazé-Milon
BCAB 2020- 767	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection SCEA Antoine Bodet 51 rue des Fusillés 1944 à Montreuil-Bellay	le gérant	Montreuil-Bellay
BCAB 2020- 739	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Crédit Mutuel 10 bis rue Victor Hugo à Montreuil-Juigné	le chargé de sécurité	Montreuil-Juigné

BCAB 2020- 741	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Trangétal 26 rue Paul Hérault à Montreuil-Juigné	le gérant	Montreuil-Juigné
BCAB 2020- 753	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 6gter av Bon Air à St-Pierre-Montlismart	le directeur immobilier et sécurité	Montrevaux-sur- Evre – Saint- Pierre-de- Montlismart
BCAB 2020- 743	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – PECHANA 34 rte de Cholet à Mûrs Érigné	gérant	Mûrs-Érigné
BCAB 2020- 681	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – SAS ANJOU Wake Park ZA La Jalletière Notre Dame d'Allençon – Terranjou	gérant	Notre Dame d'Allençon – Terranjou
BCAB 2020- 775	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection tabac l'Angevin 10 rue d'Anjou à Chazé-Henry	la gérante	Ombrée-d'Anjou – Chazé-Henry
BCAB 2020- 779	18/11/20	arrêté autorisant la modification d'un système de vidéoprotection – Rocade Sud Automobiles La Cressonnière St Barthélemy d'Anjou	gérant	Saint-Barthélémy- d'Anjou
BCAB 2020- 780	18/11/20	Arrêté autorisant la modification d'un système de vidéoprotection – RS PARC 8 rue de Champfleür à St Barthélemy d'Anjou	gérant	Saint-Barthélémy- d'Anjou
BCAB 2020- 740	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Garage DELETRE 63 rue Nationale à St Georges-sur-Loire	le gérant	Saint-Georges- sur-Loire
BCAB 2020- 782	18/11/20	arrêté autorisant la modification d'un système de vidéoprotection Rocade Sud Automobiles 31 rte de Poitiers St Melaine-sur-Aubance	gérant	Sainte-Melaine- sur-Aubance
BCAB 2020- 671	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Le Sicilien – 9 Pl de la République à Saumur	Co-gérant	Saumur
BCAB 2020- 672	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – MANPOWER 45 rue du Portail Louis à Saumur	directeur sûreté	Saumur
BCAB 2020- 675	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – bar-tabac Le Bergerac 80 rue d'Orléans à Saumur	gérant	Saumur
BCAB 2020- 709	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – La Poste 103 rue des Prés à Saumur	directeur établissement	Saumur
BCAB 2020- 713	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 90 av du Gal de Gaulle à Saumur	chargé sécurité	Saumur
BCAB 2020- 716	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection CEBPL 34 rue du Pont Fouchard à Saumur	chargé sécurité	Saumur
BCAB 2020- 721	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection TG Cash Le Pigeonnier ZI Ecoparc St Lambert des Levées Saumur	le gérant	Saumur
BCAB 2020- 723	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – LECLERC 51 bd de l'attre de Tassigny à Saumur	directeur	Saumur
BCAB 2020- 724	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – S	Co-gérants	Saumur
BCAB 2020- 729	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – ASPIRE 270 rue du Clos Bonnet à Saumur	GESTIONNAIRE ressources humaines	Saumur
BCAB 2020- 714	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Veuve AMIOT 19-25 rue Ackerman à Saur	directrice établissement	Saumur St Hilaire – St Florent
BCAB 2020- 769	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 2 pl de la République à Segré-en Anjou Bleu	le directeur immobilier et sécurité	Segré
BCAB 2020- 754	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection Caisse d'Epargne 11 pl H Doisy Sèvremoine St Macaire en Mauges	le directeur immobilier et sécurité	Sèvremoine – Saint-Macaire-en- Mauges
BCAB 2020- 755	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – tabac-presse 6 rue d'Anjou à Sèvremoine – Saint-Macaire-en-Mauges	le gérant	Sèvremoine – Saint-Macaire-en- Mauges

BCAB 2020- 757	XWXX	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Les délices des Mauges 2 rte choletaise à St Macaire-en-Mauges – Sèvremoine	le gérant	Sèvremoine – Saint-Macaire-en-Mauges
BCAB 2020- 682	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – pharmacie des Rives du Loir – 11 pl de la mairie à Rives-du-Loir-en-Anjou – Soucelles	gérant	Soucelles – Rives-du-Loir-en-Anjou
BCAB 2020- 680	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – coiffure Aquar'elles 1 pl de la mairie à Thouarcé Bellevigne-en-Layon	Chef d'entreprise	Thouarcé - Bellevigne-en-Layon
BCAB 2020- 730	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 1 bis rue de Touraine à Tiercé	chargé sécurité	Tiercé
BCAB 2020- 759	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 44 rue Nationale à Torfou – Sèvremoine	le directeur immobilier et sécurité	Torfou
BCAB 2020- 697	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – SUPER U 2 sq Robert Surcouf à Trélazé	le gérant	Trélazé
BCAB 2020- 701	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Le Jubilé 26 rue Jean Jaurès à Trélazé	Gérant	Trélazé
BCAB 2020- 702	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Le Makila 110 rue Louis Pasteur à Trélazé	gérant et salariée	Trélazé
BCAB 2020- 786	18/11/20	arrêté autorisant la modification d'un système de vidéoprotection – Syctom du Loire Béconnais – Raguin à Angrie – Val d'Erdre-Auxence	Président du Syctom	Val-d'Erdre-Auxence – Angrie
BCAB 2020- 717	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – La poste – 39 rue de la Chanterie à Verrières en Anjou, Saint-Sylvain d'Anjou	directeur établissement	Verrières-en-Anjou – Saint-Sylvain-d'Anjou
BCAB 2020- 731	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 16ter rue E Voisin à St Sylvain d'Anjou – Verrières-en-Anjou	chargé sécurité	Verrières-en-Anjou – Saint-Sylvain-d'Anjou
BCAB 2020- 744	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – SUPER U La Maison Blanche à St Sylvain d'Anjou Verrières-en-Anjou	directeur général	Verrières-en-Anjou – Saint-Sylvain-d'Anjou
BCAB 2020- 746	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Crédit Mutuel rte nationale St Sylvain Verrières-en-Anjou	le chargé de sécurité	Verrières-en-Anjou – Saint-Sylvain-d'Anjou
BCAB 2020- 749	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – Caisse d'Epargne 2 pl Ch de Gaulle Lys-haut-Layon Vihiers	le directeur immobilier et sécurité	Vihiers
BCAB 2020- 686	18/11/20	arrêté autorisant la mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection – Leader Price – RD 960 Lys-Haut-Layon Vihiers	directrice magasin	VihiersLys-Haut-Layon
BCAB 2020- 733	18/11/20	arrêté autorisant le renouvellement d'un système de vidéoprotection – moulin du Froment à Villevêque Rives-du-Loir en Anjou	responsable service tourisme	Villevêque



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE

Décision attributive de subvention

EJ. N° 21 03 H 65 35

Signée par le directeur départemental des territoires
de Maine et Loire

le 20 NOV. 2020

Décision attributive de subvention dans le cadre de l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) fixant les conditions, notamment financières, de réalisation par Agglomération du Choletais et les modalités financières de l'Etat au travers de l'appel à projet relatif au règlement de publicité intercommunal



Décision attributive de subvention

Le préfet de département de Maine-et-Loire,

Vu le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement et ses textes d'application, version consolidée du 10 mai 2016 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 février 2017 portant nomination de Monsieur Didier GERARD en qualité de Directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-2 du 08 janvier 2020 portant délégation de signature en qualité d'Ordonnateur Secondaire à Monsieur Didier GERARD, Directeur départemental des territoires de Maine et Loire, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputées sur les missions et programmes relevant du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer ;

Vu le courrier électronique en date du 7 février 2020 de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages aux services déconcentrés du ministère, relatif à l'appel à projets « RLPi 2020 »

Vu le tableau des lauréats annexé à la lettre de cadrage en date du 9 octobre 2020 de Monsieur le Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages,

Décide :

Article 1 : Objet de la décision

La présente décision attributive de subvention a pour objet de fixer les conditions, notamment financières, dans lesquelles l'Agglomération du Choletais procédera à la réalisation des études et démarches relatives à l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal, conforme au courrier électronique de la DHUP du 7 février 2020, ainsi que les modalités par lesquelles l'État apporte son aide financière à la réalisation de ce règlement au travers du dispositif de l'appel à projets « RLPi 2020 ».

Article 2 : Caractéristiques du projet

Le règlement local de publicité intercommunal de l'Agglomération du Choletais concerne les communes de Bégrolles en Mauges, Cernusson, Chanteloup les Bois, Cholet, Cléré sur Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May sur Evre, Le Puy Saint Bonnet, Les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières en Mauges, Montilliers, Nuillé, Passavant sur Layon, Saint Christophe du Bois, Saint Léger sous Cholet, Saint Paul du Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins, Yzernay et correspond au territoire de l'intercommunalité Agglomération du Choletais.

Les études à mener sur le territoire correspondent aux différents volets de la démarche RLPi

Le diagnostic :

- Recenser les dispositifs en infraction, établir l'état actuel de l'affichage publicitaire ;
- Identifier des espaces nécessitant un traitement spécifique ;

- Identifier les enjeux architecturaux et paysagers ainsi que les espaces sous forte pression publicitaire, tel que défini par l'annexe de l'instruction du Gouvernement en date du 25 mars 2014, relative à la réglementation nationale des publicités, enseignes et préenseignes ;

Les objectifs du RLPI :

- Anticiper et planifier le développement de la publicité sur un territoire et connecter règlement et objectifs de qualité paysagère
- Faire se rejoindre les intérêts des acteurs économiques et les attentes des populations, en s'adaptant aux contextes locaux.

Au-delà de l'élaboration du RLPI, son suivi, sa mise en œuvre et son évaluation doivent faire l'objet d'une prise en charge particulière par la structure porteuse.

L'élaboration d'un RLPI doit comporter deux phases : la première concerne l'élaboration d'un document identifiant les enjeux du territoire : le diagnostic terrain et sa validation par la DDT, la deuxième concerne plus particulièrement la validation des orientations et objectifs liés aux spécificités du territoire et des espaces identifiés.

Les services de la DDT de Maine et Loire seront associés afin de faire respecter les contraintes existantes et faire connaître les enjeux de l'État, notamment au travers de la note d'enjeux, dont le rôle est d'une haute importance.

Article 3 : Montant et bénéficiaire de la subvention pour 2020

En application des dispositions du courrier électronique de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages du 7 février 2020, une subvention forfaitaire de dix mille euros (10 000 €) est accordée en 2020 à l'Agglomération du Choletais.

Cette subvention correspond au financement du projet.

Le financement est imputé sur les crédits ouverts pour 2020 au programme 113 « Paysage, Eau et Biodiversité », Action 1, sous-action 110 « Sites, Paysages, Publicité ».

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

- La subvention sera versée en une seule fois pour un montant de 10 000 euros.

Le montant définitif de la participation financière de l'État versée ne saurait porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % des factures acquittées par le porteur de projet sur la totalité de l'opération.

Le comptable assignataire chargé du paiement est le Directeur régional des finances publiques de Loire-Atlantique.

Article 5 : Calendrier et délai d'exécution

Si à l'expiration d'un délai de vingt et un mois à compter de la signature de la présente décision, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution, la subvention deviendra caduque.

Article 6 : Engagement du bénéficiaire

Il s'engage à :

- mettre en œuvre et procéder aux études prévues dans la présente décision pendant la durée d'effet de celle-ci
- de ne pas utiliser l'affectation de la subvention à d'autres fins.
- Informer la DDT du suivi des étapes du projet.

Article 7 : Reversement de la subvention

Le non-respect par le bénéficiaire de l'une des conditions figurant dans la présente décision est une cause de résiliation.

Le reversement total ou partiel des sommes versées pourra également être exigé dans les cas suivants :

- non respect des clauses de la décision ;
- non réalisation du projet dans les délais prévus ;
- abandon de l'ensemble des études ;
- changement de l'objet de tout ou partie de la subvention et notamment modification de l'affectation des fonds versés.

Article 8 : Conditions d'exécution de la décision

Le Directeur départemental des territoires de Maine et Loire et le Président de l'Agglomération du Choletais sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera insérée dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Angers , le 20 NOV. 2020

Le directeur départemental des territoires de
Maine et Loire


Didier GERARD

**Campagne d'ouverture de 250 places
de Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)
dans la région Pays de la Loire**

Document publié au recueil des actes administratifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés et de la poursuite du renforcement de l'augmentation du parc d'hébergement pour demandeurs d'asile en 2021, le Gouvernement a décidé la création de 3 000 places de CADA.

La présente campagne vise à sélectionner des projets d'extension ou de création de CADA dans la région Pays de la Loire en vue de l'ouverture de 250 places.

Date limite de dépôt des projets : le 25 janvier 2021

Les ouvertures de places devront être réalisées à partir du 15 mars 2021.

1 – Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation :

Monsieur le Préfet du département de la Loire-Atlantique (6 quai Ceineray, 44035 Nantes cedex 1), conformément aux dispositions de l'article L. 313-3 c) du code de l'action sociale et des familles (CASF) pour les places créées sur le département de Loire-Atlantique.

Monsieur le Préfet du département du Maine-et-Loire (Place Michel Debré, 49934 Angers cedex 9), conformément aux dispositions de l'article L. 313-3 c) du code de l'action sociale et des familles (CASF) pour les places créées sur le département de Maine-et-Loire.

Monsieur le Préfet du département de la Mayenne (46, rue Mazagran CS 91507, 53015 LAVAL Cedex), conformément aux dispositions de l'article L. 313-3 c) du code de l'action sociale et des familles (CASF) pour les places créées sur le département de la Mayenne.

Monsieur le Préfet du département de la Vendée (29 rue Delille, 85922 La-Roche-sur-Yon, cedex 9), conformément aux dispositions de l'article L. 313-3 c) du code de l'action sociale et des familles (CASF) pour les places créées sur le département de la Vendée.

2 – Contenu du projet et objectifs poursuivis :

La campagne d'ouverture de places de CADA porte sur l'extension de CADA existants ou la création de nouvelles places pour atteindre une capacité de 250 places réparties de la manière suivante :

- 100/110 places de CADA sur le département de Loire-Atlantique (la localisation des places devra impérativement être proposée hors Nantes Métropole),
- 30 places de CADA sur le département de Maine-et-Loire,
- 60/50 places de CADA sur le département de la Mayenne,
- 60 places de CADA sur le département de la Vendée.

En fonction de la qualité des projets présentés, une nouvelle répartition des places pourra être proposée afin d'assurer l'ouverture dans les meilleurs délais des 250 places au niveau régional.

Les CADA relèvent de la catégorie d'établissements et services sociaux, médico-sociaux (13° de l'article L. 312-1-I et des articles L.348-1 et suivants du CASF) et sont des lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile.

3 – Modalités d’instruction des projets et critères de sélection :

Les projets seront analysés par un (ou des) instructeur(s) désigné(s) par le préfet de département et les fiches d’instruction seront examinées par un ou des représentants de l’Etat au niveau régional.

La vérification des dossiers reçus dans la période de dépôt se fait selon deux étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier,
- analyse sur le fond du projet.

Sur le fondement de l’ensemble des listes départementales réceptionnées, le ministère de l’intérieur opérera alors la sélection des 3 000 nouvelles places de CADA.

Pour chaque projet retenu, la décision d’autorisation du préfet de département sera publiée au recueil des actes administratifs (RAA). Elle sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception.

➤ Critères d’évaluation et de sélection des projets

- capacité des opérateurs à ouvrir de façon effective les places à partir du 15 mars 2021 ;
- capacité des opérateurs à s’engager sur un plan de montée en charge précis ;
- capacité des opérateurs à proposer des places modulables, afin de s’adapter à l’évolution des typologies de publics : personnes isolées (notamment en cohabitation), familles. Les projets prévoyant au moins 70% de places pour personnes isolées devront être retenus de manière prioritaire lorsqu’il existe un déficit de places dans la région pour ce public afin d’assurer la fluidité aval en sortie de CAES ;
- capacité des opérateurs à développer des places pour personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- capacité à présenter des projets d’extension proposant l’ouverture d’*a minima* 30 nouvelles places et des projets de création reposant sur *une capacité minimale de 60 places* ;
- capacité à présenter un projet d’établissement détaillé, démontrant le respect du cahier des charges ;
- les projets doivent veiller à ce que la localisation des nouvelles places proposées contribue au rééquilibrage territorial y compris infrarégional, notamment en ne surchargeant pas des zones déjà socialement tendues. Il sera porté une attention particulière à la localisation des places notamment afin que les places créées se situent hors Nantes Métropole, agglomération d’Angers, de Laval et de la Roche sur Yon.
- Concernant les places à créer sur le département de la Vendée, une attention particulière sera portée sur les projets d’hébergement collectif.

4 – Modalités de transmission du dossier du candidat :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d’avis de réception **au plus tard pour le 25 janvier 2021**, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier sera constitué de :

- 2 exemplaires en version "papier" ;
- 1 exemplaire en version dématérialisée (dossier enregistré sur clef USB).

Le dossier de candidature (version papier et version dématérialisée) devra être adressé à :

Pour la création de places sur le département 44 :
DRDJSCSD de Loire-Atlantique
M.A.N, 3^{ème} étage
A l’attention de Mme Morgane DAVID
9 rue René Viviani
CS 86227
44262 Nantes CEDEX 2
ddcs-directeur@loire-atlantique.gouv.fr

Pour la création de places sur le département 49 :
DDCS du Maine-et-Loire
Cité administrative
A l'attention de Mme Sophie TSEGAYE
Bâtiment C - Porte 5
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 ANGERS CEDEX 01
ddcs-direction@maine-et-loire.gouv.fr

Pour la création de places sur le département 53 :
DDCSPP de la Mayenne
Cité administrative
A l'attention de Mme Oriane GUIVARCH
60 Rue Mac Donald
BP 93007
53063 Laval – cedex 9
ddcspp-directeur@mayenne.gouv.fr

Pour la création de places sur le département 85 :
DDCS de Vendée
A l'attention de M. Jérôme Lesueur
29 rue Delille
Bâtiment Jean Moulin
CS 20002
85023 La Roche-sur-Yon cedex
ddcs-demandeurs-asile@vendee.gouv.fr

Un exemplaire de chaque dossier de candidature devra être transmis également à la
DRDJSCS des Pays de la Loire
M.A.N, 2ème étage
A l'attention de Chrystèle MARIONNEAU
9 rue René Viviani
44000 Nantes
drdjscs-pdl-cs@jscs.gouv.fr

Il pourra être déposé contre récépissé aux mêmes adresses et dans les mêmes délais auprès :

Pour la création de places sur le département 44 :
DRDJSCS de Loire-Atlantique
M.A.N, 3ème étage
9 rue René Viviani
CS 86227
44262 Nantes CEDEX 2
ddcs@loire-atlantique.gouv.fr
De 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ou sur rendez-vous préalable.

Pour la création de places sur le département 49 :
DDCS du Maine-et-Loire
Cité administrative
Bâtiment C - Porte 5
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 ANGERS CEDEX 01
ddcs-direction@maine-et-loire.gouv.fr
De 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ou sur rendez-vous préalable.

Pour la création de places sur le département 53 :
DDCSPP de la Mayenne
Cité administrative
60 Rue Mac Donald
BP 93007
53063 Laval – cedex 9
ddcspp-directeur@mayenne.gouv.fr
De 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ou sur rendez-vous préalable.

Pour la création de places sur le département 85 :
DDCS de Vendée
29 rue Delille
Bâtiment Jean Moulin
CS 20002
85023 La Roche-sur-Yon cedex
ddcs-demandeurs-asile@vendee.gouv.fr
De 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ou sur rendez-vous préalable.

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature devra porter la mention "**Campagne d'ouverture de places de CADA 2021- n° 2021 -catégorie CADA n° de département concerné**".

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

5 – Composition du dossier :

5-1 – Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- a) les documents permettant une identification du candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) une déclaration sur l'honneur du candidat, certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF ;
- c) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 313-16, L. 331-5, L. 471-3, L. 472-10, L. 474-2 ou L. 474-5 du CASF ;
- d) une copie de la dernière certification du commissaire aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;
- e) les éléments descriptifs de son activité dans le domaine médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but médico-social, tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

5-2 – Concernant la réponse au projet, les documents suivants seront joints :

- a) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges notamment l'implantation géographique précise des places à créer, le public accueilli (isolé, familles...) en précisant le poids de chaque public sur le total des nouvelles places créées, le nombre de places pour personnes à mobilité réduite, ... ;
- b) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire :
 - un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge ;
 - un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification ;
 - selon la nature de la prise en charge ou en tant que de besoin, un dossier relatif aux exigences architecturales comportant une note sur le projet architectural décrivant avec précision l'implantation, la surface et la nature des locaux en fonction de leur finalité et du public accompagné ou accueilli ;

- un dossier financier comportant :
 - le bilan financier du projet et le plan de financement de l'opération,
 - les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires,
 - le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation,
 - si le projet répond à une extension ou à une transformation d'un CADA existant, le bilan comptable de ce centre,
 - les incidences sur le budget d'exploitation du centre du plan de financement mentionné ci-dessus,
 - le budget prévisionnel en année pleine du centre pour sa première année de fonctionnement.

c) dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées devra être fourni.

6 – Publication et calendrier relatifs à la campagne d'ouverture des places de CADA:

Le présent document est publié au RAA de la préfecture de chaque département. La date de publication au RAA vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le 25 janvier 2021.

7 – Précisions complémentaires :

Les candidats peuvent demander à la préfecture de département des compléments d'informations avant le 18 janvier 2021 exclusivement par messagerie électronique aux adresses suivantes :

Pour la création de places CADA en 44 : ddcs-directeur@loire-atlantique.gouv.fr

Pour la création de places CADA en 49 : ddcs-direction@maine-et-loire.gouv.fr

Pour la création de places CADA en 53 : ddcspp-directeur@mayenne.gouv.fr

Pour la création de places CADA en 85 : ddcs-demandeurs-asile@vendee.gouv.fr

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence suivante "Campagne d'ouverture de places de CADA 2021 – n° de département concerné".

Les préfectures de départements pourront faire connaître à l'ensemble des candidats via leurs sites internet des précisions de caractère général qu'elles estiment nécessaires au plus tard le 21 janvier 2021 :

<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/>

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>

<https://www.mayenne.gouv.fr/>

<http://www.vendee.gouv.fr/>

Fait à Nantes, le 27 novembre 2020

Le préfet de la région Pays de la Loire

Annexe 1

Campagne d'ouverture de 120 places de CAES dans le département Loire-Atlantique

Document publié au recueil des actes administratifs

Dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés et de la poursuite du renforcement du parc d'hébergement, le Gouvernement a décidé la création de 1500 places de CAES en 2021.

La présente campagne vise à sélectionner des projets d'ouverture de places de CAES dans le département de Loire-Atlantique en vue de l'ouverture de 120 places à compter du 15 mars 2021 avec une montée en charge progressive des places jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

Date limite de dépôt des projets : le 25 janvier 2021

Les ouvertures de places devront être réalisées à partir du 15 mars 2021

1 – Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer le récépissé :

Monsieur le Préfet du département de la Loire-Atlantique (6 quai Ceineray, 44035 Nantes cedex 1), conformément aux dispositions de l'article L. 322-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

2 – Contenu du projet et objectifs poursuivis :

La campagne d'ouverture de places de CAES porte sur la création de nouvelles places ou d'extension de 120 places de CAES dans le département de Loire-Atlantique.

Les CAES relèvent de la catégorie d'établissements mentionnés à l'article L.744-3 2°) du code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, en tant que lieux d'hébergement dédiés aux personnes qui manifestent le souhait de déposer une demande d'asile.

3 – Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :

Les projets seront analysés par un (ou des) instructeur(s) désigné(s) par le préfet de département et par la DRDJSCS des Pays de la Loire en lien avec l'OFII.

La vérification des dossiers reçus dans la période de dépôt se fait selon deux étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier,
- analyse sur le fond du projet.

Sur le fondement de l'ensemble des listes départementales réceptionnées, le ministère de l'intérieur opérera alors la sélection des 1500 nouvelles places de CAES.

Pour chaque projet retenu, la décision du préfet de département sera publiée au recueil des actes administratifs (RAA). Elle sera notifiée au candidat retenu par lettre recommandée avec avis de réception.

➤ Critères d'évaluation et de sélection des projets

- capacité des candidats à ouvrir de façon effective les places à partir du 15 mars 2021;
- capacité des opérateurs à s'engager sur un plan de montée en charge précis ;
- capacité des opérateurs à proposer des places modulables, afin de s'adapter à l'évolution des typologies des publics ; modularité des places permettant d'héberger des personnes isolées et des familles. Les projets prévoyant au moins 70% de places pour personnes isolées devront être retenus de manière prioritaire lorsqu'il existe un déficit de places dans la région pour ce public ;
- capacité des opérateurs à proposer des places pour personnes à mobilité réduite (PMR) pour accueillir des migrants capables d'être acheminés mais ayant néanmoins quelques handicaps légers ;
- capacité à proposer des projets d'extension proposant l'ouverture d'au minima 30 nouvelles places et des projets de création reposant sur une capacité minimale de 60 places ;
- s'agissant des extensions de sites existants, une attention particulière devra être portée aux budgets soumis, ce type de projet devant permettre des économies d'échelle ;
- capacité des candidats à présenter un projet d'établissement détaillé, démontrant le respect du cahier des charges ;
- les projets doivent veiller à ce que la localisation des nouvelles places proposées soit proche du GUDA ;
- capacité des opérateurs à proposer un lieu d'hébergement collectif.

4 – Modalités de transmission du dossier du candidat :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au plus tard pour le 25 janvier 2021, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier sera constitué de :

- 2 exemplaires en version "papier" ;
- 1 exemplaire en version dématérialisée (dossier enregistré sur clef USB).

Le dossier de candidature (version papier et version dématérialisée) devra être adressé à :

DRDJSCS – DDD de Loire-Atlantique
M.A.N, 3ème étage
A l'attention de Mme Morgane DAVID
9 rue René Viviani
CS 86227
44262 Nantes CEDEX 2
ddcs@loire-atlantique.gouv.fr

Ainsi qu'à la DRDJSCS – niveau régional
M.A.N, 2^{ème} étage
A l'attention de Mme Chrystèle MARIONNEAU
9 rue René Viviani
CS 86227
44262 Nantes CEDEX 2
drdjscs-pdl-cs@jcs.gouv.fr

Il pourra être déposé contre récépissé à la même adresse et dans les mêmes délais à :

La DRDJSCS-DDD de Loire-Atlantique
9 rue René Viviani
CS 86227
44262 Nantes CEDEX 2

De 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ou sur rendez-vous préalable.

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature devra porter la mention "*Campagne d'ouverture de places de CAES 2021– n° 2021 -catégorie CAES 44*".

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

5 – Composition du dossier :

5-1 – Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- a) les documents permettant une identification du candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) une déclaration sur l'honneur du candidat, certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF ;
- c) une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 322-8, L. 331-5, L. 471-3, L. 472-10, L. 474-2 ou L. 474-5 du CASF ;
- d) une copie de la dernière certification du commissaire aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;
- e) les éléments descriptifs de son activité et de la situation financière de cette activité ou de son objet, tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

5-2 – Concernant la réponse au projet, les documents suivants seront joints :

- a) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges notamment la nature des hébergements retenus (collectif, places isolées ou familles avec une précision du poids de chaque public dans le total des nouvelles places créées), l'implantation géographique du futur CAES, ...;
- b) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire :
 - un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge notamment les liens avec le GUDA et la SPADA ;
 - un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification ;
 - selon la nature de la prise en charge ou en tant que de besoin, un dossier relatif aux exigences architecturales comportant une note sur le projet architectural décrivant avec précision l'implantation, la surface et la nature des locaux en fonction de leur finalité et du public accompagné ou accueilli ;
 - un dossier financier comportant :
 - le bilan financier du projet et le plan de financement de l'opération,
 - les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires,

- le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation,
- si le projet répond à une extension ou à une transformation d'un CAES existant, le bilan comptable de ce centre,
- les incidences sur le budget d'exploitation du centre du plan de financement mentionné ci-dessus,
- le budget prévisionnel en année pleine du centre pour sa première année de fonctionnement.

c) dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées devra être fourni.

6 – Publication et Calendrier relatifs à la campagne d'ouverture de places de CAES:

Cette annexe (2.2) est publiée au RAA de la préfecture de département. La date de publication au RAA vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le 25 janvier 2021.

7 – Précisions complémentaires :

Les candidats peuvent demander à la préfecture de département des compléments d'informations *avant le 18 janvier 2021* exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : ddcs@loire-atlantique.gouv.fr en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence suivante "Campagne d'ouverture de places de CAES 2021 – CAES 44".

La préfecture de département pourra faire connaître à l'ensemble des candidats via son site internet (<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/>) des précisions de caractère général qu'elle estime nécessaires au plus tard le *21 janvier 2021*.

Fait à Nantes, le 27 novembre 2020

Le préfet du département de
Loire-Atlantique,



Annexe 2

CALENDRIER DE LA CAMPAGNE DE CRÉATION DE PLACES DE CADA

Calendrier 2021

relatif à la création de places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) relevant de la compétence de la préfecture des départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Vendée

Création de places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	
Capacités à créer	3 000 places au niveau national soit 250 places au niveau régional dont 100-110 places dans le département de Loire-Atlantique, 30 places dans le département de Maine-et-Loire, 50-60 places dans le département de la Mayenne et 60 places dans le département de la Vendée.
Territoire d'implantation	Département de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et de la Vendée.
Mise en œuvre	Ouverture des places à partir du 15 mars 2021
Population ciblée	Demandeurs d'asile
Calendrier prévisionnel	Avis de lancement de la campagne de création de places de CADA : d'ici le 27/11/2020 Date limite de dépôt : 25 janvier 2021

Annexe 3

Modèle de budget prévisionnel

A compléter en deux exemplaires : en année pleine et pour la première année de fonctionnement (ie. intégrant la montée en charge) et à annexer à la convention CAES

Opérateur	
Nombre de places gérées en 2021	
Nombre de journées prévisionnelles en 2021	

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		- Ministère de l'Intérieur	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		-	
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres			
Autres services extérieurs		Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		- Fonds Asile Migration et Intégration	
64- Charges de personnel		L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	

Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
1 RUE TALOT
49041 ANGERS CEDEX 01

**DECISION N° 71/2020 DU RESPONSABLE DU POLE RESSOURCES, CONTROLE FISCAL ET DOMAINE PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur du pôle Ressources, Contrôle Fiscal et Domaine de la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II) ;

Vu la décision du 19 mai 2010 affectant M. Patrice GUERINEAU, administrateur des finances publiques, à la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-068 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Patrice GUERINEAU ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-067 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Patrice GUERINEAU ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet de Maine-et-Loire, seront exercées par :

Mme Marilyn RAIMBAULT-LE DREN, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe au directeur du pôle Ressources, Contrôle Fiscal et Domaine,

Mme Annie RAULY, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division budget immobilier logistique,

Mme Anne BRIVOAL, Inspectrice des finances publiques, responsable du service budget,

M. François SMARZ, Inspecteur des finances publiques, responsable du service logistique,

M. Christophe GREVIN, Inspecteur des finances publiques, responsable du service immobilier.

Dans le cadre du fonctionnement de l'**application CHORUS**, la validation des approvisionnements sera assurée par :

Mme Anne BRIVOAL, Inspectrice des finances publiques, responsable du service budget,

M. Christophe GREVIN, Inspecteur des finances publiques, responsable du service immobilier,

M. François SMARZ, Inspecteur des finances publiques, responsable du service logistique,

Mme Agnès ARTHUIS, Contrôleuse principale des finances publiques, service logistique,

M. Pascal PELLETIER-BEAUMONT, Contrôleur principal des finances publiques, service immobilier logistique,

M Eric WOJCIECHOWSKI, Contrôleur des finances publiques, service logistique,

M. Didier LEFEVRE, Contrôleur des finances publiques, service budget,

Mme Amélie CHATEAU, Agente administrative principale des finances publiques, service budget.

Dans le cadre du fonctionnement de l'**application CHORUS**, tout acte de nature budgétaire et comptable sera assuré par :

Mme Anne BRIVOAL, Inspectrice des finances publiques, responsable du service budget,

M. Didier LEFEVRE, Contrôleur des finances publiques, service budget,

Mme Amélie CHATEAU, Agente administrative principale des finances publiques, service budget.

Dans le cadre de l'**application CHORUS FORMULAIRE**, la validation des actes sera assurée par :

M Maël MAINDRON, Inspecteur des finances publiques, division Ressources humaines, Recrutement, Formation professionnelle, Concours ;

MME Sylvie GODARD, Contrôleuse des finances publiques, division Ressources humaines, Recrutement, Formation professionnelle, Concours ;

Dans le cadre de l'**application CHORUS DT**, la validation des approvisionnements sera assurée par :

M. Alain WIBER, Inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Ressources humaines, Recrutement, Formation professionnelle, Concours ;

Mme Nathalie LAURENT-BIGARET, Inspectrice des finances publiques, division Ressources humaines, Recrutement, Formation professionnelle, Concours ;

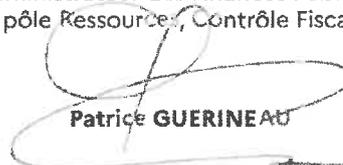
M. Maël MAINDRON, Inspecteur des finances publiques, division Ressources humaines, Recrutement, Formation professionnelle, Concours ;

M. Loïc GINCHELEAU, Agent administratif principal des finances publiques, division Ressources humaines, Recrutement, Formation professionnelle, Concours ;

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Maine-et-Loire.

À Angers, le 24 novembre 2020

L'Administrateur des Finances Publiques
Directeur du pôle Ressources, Contrôle Fiscal et Domaine,



Patrice GUERINEAU



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
1 RUE TALOT
49041 ANGERS CEDEX 01

**DECISION N° 72/2020 DU RESPONSABLE DU POLE RESSOURCES, CONTROLE FISCAL ET DOMAINE PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE RELATIF A LA GESTION DE
LA CITÉ ADMINISTRATIVE**

Le directeur du pôle Ressources, Contrôle Fiscal et Domaine de la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle II) ;

Vu la décision du 19 mai 2010 affectant M. Patrice GUERINEAU, administrateur des finances publiques, à la direction départementale des finances publiques de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-068 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Patrice GUERINEAU ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-066 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire relatif à la gestion de la cité administrative à M. Patrice GUERINEAU ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet de Maine-et-Loire, seront exercées par :

Mme Marilyn RAIMBAULT-LE DREN, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe au directeur du pôle Ressources, Contrôle Fiscal et Domaine,

Mme Annie RAULY, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division budget immobilier logistique,

Mme Anne BRIVOAL, Inspectrice des finances publiques, responsable du service budget,

M. François SMARZ, Inspecteur des finances publiques, responsable du service logistique,

M. Christophe GREVIN, Inspecteur des finances publiques, responsable du service immobilier ,

M Eric WOJCIECHOWSKI, Contrôleur des finances publiques, service logistique,

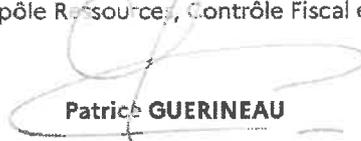
M. Didier LEFEVRE, Contrôleur des finances publiques, service budget,

Mme Amélie CHATEAU, Agente administrative principale des finances publiques, service budget.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Maine-et-Loire.

À Angers, le 24 novembre 2020

L'administrateur des Finances Publiques
Directeur du pôle Ressources, Contrôle Fiscal et Domaine,



Patrice GUERINEAU

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Annule et remplace la décision du 1^{er} septembre 2019

Madame Delphine CLOAREC, Chef d'établissement
Directrice de la Maison d'Arrêt d'Angers,

Vu l'article R-57-6-24 au Code de procédure pénale

Vu l'article D394 du Code de procédure pénale

Vu l'article 30 du décret N°200561755 du 30 décembre 2005

Vu les dispositions du décret N°2006-337 du 21 mars 2006 relatives aux délégations de signature des directeurs régionaux des services pénitentiaires et des chefs d'établissement pour les décisions figurant dans la partie réglementaire du code de procédure pénale.

Vu l'article 57 de la Loi N°2009-1426 du 24 novembre 2009 dite « Loi pénitentiaire »

Vu le décret N°2014-477 du 13 Mai 2014 relatif à la fouille des personnes détenues et à la délégation de signature au Chef d'établissement Pénitentiaire.

Vu l'arrêté de nomination de Madame Delphine CLOAREC, DSP, en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers en date du 13 février 2017.

Vu l'arrêté DISP en date du 04 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame CLOAREC, Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers,

DECIDE

Donner délégation de signature aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

Décisions administratives individuelles	sources :	Code de procédure pénale	a	d			a	o		
			ad	dir	att	ch	ad	off	ma	pre
			joint	rect	ach	ef	joint	fici	jors	miers
			au	rice	ée	de	au	ers		sur
			chef	ce		dét	chef	pé		veill
			d'	te		ention	de	nit		ants
			éta	chn			dét	ent		
			blis	ique			ention	ia		
			se					ires		
			ment							
Présidence de la CPU		D 90	X			X	X			
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule		D 93	X	X	X	X	X	X	X	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue		D 94	X	X	X	X	X	X	X	

Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir, sont autorisées à détenir	D 122	X			X	X	X		
Réintégration immédiate en cas d'urgence de <u>condamnés se trouvant à l'extérieur</u>	D 124	X	X	X	X	X	X		
Engagement de poursuites disciplinaires	R57-7-15	X			X	X	X		
Présidence de la commission de discipline et pouvoir de prononcer une sanction disciplinaire en commission de discipline ainsi que de prononcer un sursis en cours <u>d'exécution de la sanction</u>	R57-7-6 ; R57-7-54	X			X	X			
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R57-7-18	X	X	X	X	X	X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R57-7-22	X			X	X	X	X	X
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la <u>langue française</u>	R57-7-25 ; R57-7-64	X	X	X	X	X	X		
Suspension en cas d'urgence de l'agrément d'un <u>mandataire agréé</u>	R57-6-16	X	X	X	X				
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement <u>des sanctions</u>	R57-7-60	X	X	X	X	X	X		
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, <u>recuêtes ou plaintes</u>	D 259	X							

Décisions administratives individuelles	CPP	ACE	DT	AAI	CDD	ACDD	OFF	Maj	1 ^{er} Svt
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	D 273	X	X	X	X	X	X	X	X
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R57-6-24 al.1 ; D277	X							
Prendre les mesures d'affectation et de changement d'affectation en bâtiment et cellule de détention	R57-6-24 al.3	X	X	X	X	X	X	X	X
Toute décision en matière d'isolement	R57-7-64 à R57-7-78	X			X	X	X		
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour <u>les détenus soumis au régime de détention ordinaire</u>	R57-7-62	X			X				
Décision des fouilles des personnes détenues	R57-7-79 ; R57-7-82	X	X	X	X	X	X	X	X
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une <u>personne détenue</u>	D 283-3	X	X	X	X	X	X	X	X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement virement) à l'extérieur de la part disponible <u>de leur compte nominatif</u>	D 330	X			X	X	X		
Autorisation pour une personne détenue de retirer des sommes de son livret de Caisse d'Épargne	D 331	X			X	X	X		
Retenue sur part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages <u>matériels causés</u>	D 332	X			X	X	X	X	
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les personnes détenues à leur entrée dans un <u>établissement pénitentiaires</u>	D 337	X			X	X	X	X	
Autorisation de remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent être transférés en raison de leur volume ou de <u>leur poids</u>	D 340	X	X		X	X	X		
Affectation des personnes détenues malades dans des <u>cellules PMR ou situées à proximité de l'USMP</u>	D 370	X	X	X	X	X	X	X	X
Suspension de l'habilitation d'un praticien ou des autres personnels hospitaliers de la compétence du <u>Chef d'établissement</u>	D 388	X	X	X					
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des <u>personnels hospitaliers non titulaire d'une habilitation</u>	D 389	X	X	X	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de <u>prévention et d'éducation pour la santé</u>	D 390	X			X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit <u>licite ou illicite</u>	D 390-1	X			X	X			
Demande de garde statique	D 394	X	X	X	X	X	X	X	X
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part <u>disponible de son compte nominatif</u>	D 395	X	X	X	X	X			
Délivrance, suspension, annulation des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un avocat, un auxiliaire de justice ou un officier <u>ministériel</u>	D 403 ; D 408 ; R57-8-10	X			X	X			

Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R57-7-46 ; R57-8-12	X			X	X			
Placer en cas d'urgence de manière provisoire à l'isolement une personne détenue	R57-7-65	X			X	X	X	X	
Rétention de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R57-8-19	X			X	X			
Autorisation, refus, suspension pour les condamnés de téléphoner	R57-8-23	X			X	X			
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis de visite	D 422	X			X	X	X		
Autorisation d'entrée ou de sortie d'objet en détention	D 430	X			X	X	X	X	X

Décisions administratives individuelles	CPP	ACE	DT	AAI	CDD	ACDD	OFF	Maj	1 ^{er} Svt
Autorisation de recevoir des colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite	D 431	X			X	X	X		
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D 432-3	X							
Déclassement ou mise à pied d'un emploi	D 432-4	X			X	X	X	X	
Autoriser la réception de cours par correspondance	D 436-2	X			X	X			
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles	D 443-2	X			X	X			
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R57-9-8	X			X	X			
Opposition à la désignation d'un aidant	R57-8-6	X			X				
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R57-9-2	X			X	X	X		
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R57-6-5	R57-6-5	X							
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale	D 436-2	X							
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D 436-3	X			X	X			
Autorisation pour les ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D 439-4	X							
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les personnes détenues	D 446	X			X	X			
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D 446	X			X	X	X	X	
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	D 449	X			X	X			
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	D 459-3	X			X	X	X		
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D 473	X	X	X					
Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une délégation accordée au chef d'établissement par le juge de l'application des peines	712-8	X			X	X			
Retrait, en cas d'urgence, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D 147-30-47	X							
Procéder aux affectations en cellule	D 91	X	X	X	X	X	X	X	X
Procéder aux audiences des arrivants	D 268	X	X	X	X	X	X	X	X
d'effectuer un placement en Cellule de Protection d'Urgence (CProU)		X	X	X	X	X	X	X	X*
d'accéder à l'armurerie en cas d'absolue nécessité		X	X	X	X	X	X	X	X
faire fonction de chef d'escorte		X			X	X	X	X	X
pour traiter des suites disciplinaires à apporter aux comptes rendus professionnels		X			X	X	X		
pour accéder aux enregistrements des écoutes téléphoniques		X	X	X	X	X	X	X	X

Décisions administratives individuelles	CPP	ACE	DT	AAI	CDD	ACDD	OFF	Maj	1 ^{er} Svt
pour effectuer les mises en demeure		X	X	X	X	X	X		
pour signer les demandes d'autorisation de dépenses au titre de l'article 31 "aide indigence"		X	X	X					

* : Major assurant les permanences du week-end

Fait à Angers, le 4/11/2020

* : Premier surveillant bénéficiant d'une spécialisation de Moniteur de sport.

Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement
 MAINE-ET-LOIRE
 ANGERS
 Directrice
 Delphine CLOAREC

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le Code de Procédure Pénale, notamment l'article R57-6-24

Article 1 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Madame MARIN Véronique, adjointe au chef d'établissement**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur ROUAULT Josick, Directeur Technique**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Madame SCHMITT Marie-Aude, attachée**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur GAUTIER Anthony, chef de détention**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur RAFFOUX Pascal, adjoint au chef de détention**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur LOUISSON Olivier, officier**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Madame MONNIER Laurence officier**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur GAUDICHEAU David, major pénitentiaire, responsable des EJV**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur ANON Corneille, premier surveillant**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement du Centre pénitentiaire de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur BRETIN Jérôme, premier surveillant**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Madame GASPARD Sophie, premier surveillant**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur KHENNOUF Amar, premier surveillant**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur LAARIBI Youssef ***, **premier surveillant**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur LECRU Jérémie**, **premier surveillant**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur MANCEAU Bruno**, **premier surveillant**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur NICOUD Marc**, **premier surveillant**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur SIF Bouchaïb**, **premier surveillant**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 18 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur KLEIN Xavier**, **premier surveillant**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 19 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur IZQUIERDO Nicolas**, **premier surveillant**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 20 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Madame TRIBOUILLARD Sonia**, **premier surveillant**, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt d'Angers, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

* Premier surveillant bénéficiant d'une spécialisation de moniteur de sport.

Fait à Angers, le 04 novembre 2020

Le Chef d'Établissement

Delphine CLOAREC

